

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

117^e année

6 avril
1985

No 14

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

117^e année
6 avril 1985
No 14

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'	1676
Avis divers	1676
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	1677
Compagnies, Loi sur les	1631-1683
Compagnies étrangères, Loi sur les	1672
Compagnies minières, Loi sur les	1688
Coopératives, Loi sur les	1741
Curatelle publique, Loi sur la	1688
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	1673
Inspecteur général des institutions financières	1689
Liquidation des compagnies, Loi sur la	1690
Ministères, Avis concernant les	1690
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un	1708
Qualité de l'environnement, Loi sur la	1709
Régie de l'assurance-maladie du Québec	1709
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les	1675
Société d'habitation du Québec, Loi sur la	1716
Soumissions, Demandes de	1717
Vente(s) par licitation	1726
Ventes par shérif	1727
Ventes pour taxes, avis de publication	1741

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la *Gazette officielle*
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires - Avis de conversion (Article 17)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires, convertissant en compagnie régie par la partie I, chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale	Nouvelle dénomination sociale	Siège social	Date de conversion
1474-8958 SERVICE AMBULANCIER I.M. INC.	1444, route 201, Ormstown	1985 03 13	

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

84

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-9792 2314-9792 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Montréal
2314-9800 2314-9800 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Montréal
2314-9826 2314-9826 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Montréal
2314-9834 2314-9834 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Montréal
2314-9842 2314-9842 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Montréal
2314-9859 2314-9859 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Montréal
2314-9867 2314-9867 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-9875 2314-9875 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Montréal
2317-5185 2317-5185 QUÉBEC INC.	1985 03 12	Montréal
2317-7124 2317-7124 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Terrebonne
2317-7173 2317-7173 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Mingan
2317-7181 2317-7181 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Drummond
2317-7199 2317-7199 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Drummond
2317-7207 2317-7207 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Drummond
2317-7512 2317-7512 QUÉBEC INC.	1985 03 12	Québec
2317-7587 2317-7587 QUÉBEC INC.	1985 03 12	Québec
2317-7595 2317-7595 QUÉBEC INC.	1985 03 12	Québec
2317-7660 2317-7660 QUÉBEC INC.	1985 03 31	Longueuil
2317-7678 2317-7678 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Arthabaska
2317-7793 2317-7793 QUÉBEC INC.	1985 03 12	Longueuil
2317-7819 2317-7819 QUÉBEC INC.	1985 03 12	Montréal
2317-7827 2317-7827 QUÉBEC INC.	1985 03 12	Montréal
2317-7835 2317-7835 QUÉBEC INC.	1985 03 12	Montréal
2317-7843 2317-7843 QUÉBEC INC.	1985 03 12	Montréal
2317-7850 2317-7850 QUÉBEC INC.	1985 03 12	Montréal
2317-7918 2317-7918 QUÉBEC INC.	1985 03 12	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-7926 2317-7926 QUÉBEC INC.	1985 03 12	Abitibi
2317-7934 2317-7934 QUÉBEC INC.	1985 03 12	Arthabaska
2317-8049 2317-8049 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Abitibi
2317-8056 2317-8056 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Abitibi
2317-8122 2317-8122 QUÉBEC INC.	1985 03 14	Hauterive
2317-8270 2317-8270 QUÉBEC INC.	1985 03 14	Terrebonne
2317-8304 2317-8304 QUÉBEC INC.	1985 03 14	Montréal
2317-8312 2317-8312 QUÉBEC INC.	1985 03 14	Montréal
2317-8544 2317-8544 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Hauterive
2317-8619 2317-8619 QUÉBEC INC.	1985 03 14	Trois-Rivières
2317-8668 2317-8668 QUÉBEC INC.	1985 03 14	Chicoutimi
2317-8676 2317-8676 QUÉBEC INC.	1985 03 14	Drummond
2317-8692 2317-8692 QUÉBEC INC.	1985 03 14	Montmagny
2317-8700 2317-8700 QUÉBEC INC.	1985 03 14	Montmagny
2317-8742 2317-8742 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Montréal
2317-8783 2317-8783 QUÉBEC INC.	1985 03 13	Abitibi
2317-8791 2317-8791 QUÉBEC INC.	1985 03 14	Joliette
2317-8817 2317-8817 QUÉBEC INC.	1985 03 14	Longueuil
2317-8874 2317-8874 QUÉBEC INC.	1985 03 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-8882 2317-8882 QUÉBEC INC.	1985 03 14	Québec
2317-8916 2317-8916 QUÉBEC INC.	1985 03 14	Québec
2317-8999 2317-8999 QUÉBEC INC.	1985 03 15	Montréal
2317-9005 2317-9005 QUÉBEC INC.	1985 03 15	Montréal
2317-9401 2317-9401 QUÉBEC INC.	1985 03 15	Québec
2317-9419 2317-9419 QUÉBEC INC.	1985 03 15	Québec
2317-9468 2317-9468 QUÉBEC INC.	1985 03 15	Longueuil
2317-9476 2317-9476 QUÉBEC INC.	1985 03 15	Longueuil
2317-9559 2317-9559 QUÉBEC INC.	1985 03 15	Québec
2317-9583 2317-9583 QUÉBEC INC.	1985 03 15	Québec
2317-8965 L'ACCOMODEUR LES DEUX FRÈRES INC.	1985 03 15	Richelieu
2317-8064 AMBULANCE BEAUMIER INC.	1985 03 13	Hauterive
2317-5201 ARROSAGE ROBERT MARION INC.	1985 03 12	Longueuil
2317-7496 AUBAINES LAROUCHE INC.	1985 04 01	Chicoutimi
2317-5144 AUBERGE LA FORÊT NOIRE INC.	1985 03 11	Québec
2317-9450 AUTO FIBRE CHROME INC.	1985 03 14	Chicoutimi
2317-8759 AUTOMOBILES JEAN Fiset INC.	1985 03 13	Québec
2317-8924 BÉDARD, FORTIN ET ASSOCIÉS INC.	1985 03 14	Québec
2317-7454 BERNARD & RAMSAY INC.	1985 03 12	Trois-Rivières
2317-9542 BOTTIER LE COSAQUE INC.	1985 03 15	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-9179 BOUDREAU, GAGNON, ASSOCIÉS INC.	1985 03 15	Alma
2317-9054 BOULANGERIE PÂTISSERIE STELLA INC. STELLA BAKERY AND PASTRY INC.	1985 03 14	Montréal
2317-8213 LA BOUTIQUE DE GOLF SAM INC.	1985 03 15	Québec
2316-7372 BOUTIQUE NICOLE SIGOUIN INC.	1985 02 12	Montréal
2317-8361 BOUTIQUE POUR ELLE ST-GERMAIN INC.	1985 03 14	Saint-François
2317-9591 CAFÉ RICHARD PILON INC.	1985 03 14	Montréal
2317-9062 CAMPING GRAVEL INC.	1985 03 14	Beauharnois
2317-7967 CASSE-CROÛTE DE LA CÔTE INC.	1985 03 12	Gaspé
2317-7876 CASSE-CROÛTE DU BOULEVARD (ST-FÉLICIEN) INC.	1985 03 13	Roberval
2317-9393 CENTRE D'AUBAINES CÔTÉ INC.	1985 03 15	Saint-François
2317-8163 CENTRE D'ESTHÉTIQUE RITA BERTHIAUME INC.	1985 03 14	Richelieu
2317-5219 CERAYNORD INC.	1985 03 12	Québec
2317-8247 CHADEC INC.	1985 03 15	Roberval
2317-7603 CHAISES OMÉGA LTÉE	1985 03 12	Québec
2317-7439 LES CIMENTIERES R.G. INC.	1985 03 12	Trois-Rivières
2317-9443 CLAUDE NOISEUX INC.	1985 03 15	Saint-Hyacinthe
2317-9484 CLAUDETTE DESJARDINS INC.	1985 03 15	Montréal
2317-9153 CLERMONT VEILLEUX & FILS INC.	1985 03 15	Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-7488 CLINIQUE D'ESTHÉTIQUE MARIE-CHRISTINE INC.	1985 04 01	Terrebonne
2317-8387 CLUB SPORTIF PLEIN VOL INC.	1985 03 18	Québec
2317-8403 COIFFURE MARY CORBY INC.	1985 03 15	Mingan
2317-8841 LA COMPAGNIE M. DE LAIR LTÉE	1985 03 14	Québec
2317-8940 LA COMPAGNIE VIDÉO PERFECTION INC.	1985 03 14	Iberville
2317-9500 CONRAD CYR COURTIER INC.	1985 03 15	Terrebonne
2317-8635 CONSORTIUM DIMENSION 4 INC.	1985 03 14	Montréal
2317-8734 CONSTRUCTION CAROL CANUEL INC.	1985 03 13	Rimouski
2317-8262 CONSTRUCTION S.L.G. INC.	1985 03 15	Saint-Hyacinthe
2317-7256 LES CONSTRUCTIONS A.B.M. INC.	1985 03 14	Joliette
2317-9146 LES CONSTRUCTIONS LTL INC.	1985 03 13	Chicoutimi
2317-8981 CONSULTATIONS HAROLD LALONDE INC.	1985 03 15	Montréal
2317-8833 CORDONNERIE BM CHICOUTIMI INC.	1985 03 14	Chicoutimi
2317-8379 CORDONNERIE TREMBLAY INC.	1985 03 14	Saint-François
2317-9658 LES CRÉATIONS ANGEBELT INC.	1985 03 18	Roberval
2317-5151 DÉCOR ANGÉLIQUE INC.	1985 03 11	Québec
2317-8221 DENIS CHAINEY & FILS INC.	1985 03 15	Saint-François
2317-9120 DÉPANNEUR AU CLIGNOTANT INC.	1985 03 13	Saint-Hyacinthe
2317-8585 DÉPANNEUR DE SAINT-GEORGES DE CLARENCEVILLE INC.	1985 03 13	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-5706 DESJA RÉNOVATION INC.	1985 04 01	Iberville
2317-9526 DHM INFORMATIQUE INC.	1985 03 15	Québec
2317-7892 DIESEL ET MAINTENANCE DOLBOIS LTÉE	1985 03 13	Terrebonne
2317-9096 DISTRIBUTION ROUSSEAU TALBOT INC.	1985 03 14	Québec
2317-8296 LES DISTRIBUTIONS PRO-LAIT INC.	1985 03 14	Montréal
2317-8114 DND MICROSERVICE INC.	1985 03 13	Iberville
2317-5243 DOCTEUR LA PLANTE D.M. LTÉE	1985 03 13	Joliette
2317-9666 DOMAINE AU GRAND R. INC.	1985 03 18	Trois-Rivières
2317-8650 DYNAMO 85 INC.	1985 03 14	Québec
2317-8130 LES ENTREPRISES ALAIN PELLETIER (MATANE) INC.	1985 03 13	Rimouski
2317-5680 LES ENTREPRISES BELLEMARE COUVERTURES LTÉE	1985 03 11	Joliette
2317-9161 LES ENTREPRISES DANOL INC.	1985 03 15	Labelle
2317-7801 LES ENTREPRISES DENIS BROUILLARD INC.	1985 03 11	Richelieu
2317-8411 ENTREPRISES EUROPASSAGE INC.	1985 03 14	Montréal
2317-9674 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES ANMALA INC.	1985 03 18	Chicoutimi
2317-9039 ENTREPRISES GÉNÉRALES (1985) PLAZA LTÉE	1985 03 14	Laval
2317-8858 LES ENTREPRISES JULES LOUBIER INC.	1985 03 14	Québec
2317-7447 LES ENTREPRISES M.P.J. GAUCHER INC.	1985 03 12	Saint-Hyacinthe
2317-8536 LES ENTREPRISES NORBERT JACQUES INC.	1985 03 13	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-9088 ENTREPRISES PAQUIN-DOMPIERRE INC.	1985 03 14	Québec
2317-8890 LES ENTREPRISES PAULETTE VIAU LTÉE	1985 03 13	Longueuil
2317-9492 LES ENTREPRISES RICHARD BROSSOIT INC.	1985 03 15	Montréal
2317-9211 LES ENTREPRISES YVON DRAPEAU INC.	1985 03 18	Frontenac
2317-7249 ENTRETIEN DU RUISSEAU INC.	1985 03 14	Québec
2317-8023 LES ÉQUIPEMENTS M.L. (MATANE) INC.	1985 03 11	Rimouski
2317-5169 L'ÉRABLIÈRE LA GOUTTERELLE INC.	1985 03 12	Trois-Rivières
2317-8197 EXCAVATIONS A.D. RAYMOND INC.	1985 03 14	Saint-François
2317-8551 FERCA INC.	1985 03 13	Terrebonne
2317-8320 FERME CAR-GAU INC.	1985 03 13	Témiscamingue
2317-5698 FERME PORCINE DE LA RIVIÈRE BLANCHE INC.	1985 03 11	Frontenac
2317-8684 FOURNITURES DE SERRURERIE DOLLARD-DES- ORMEAUX LTÉE <i>DOLLARD-DES-ORMEAUX LOCKSMITH SUPPLIES LTD.</i>	1985 03 13	Montréal
2317-8072 FOURNITURES FOURNIER INC.	1985 04 01	Trois-Rivières
2317-8437 FRANCHISES 5-16-11 INC.	1985 03 15	Montréal
2317-7116 GENCOTEC INC.	1985 03 13	Montréal
2317-8767 GESTION A-LINE LTÉE	1985 03 13	Québec
2317-8502 GESTION BOURG ROYAL INC.	1985 03 13	Québec
2317-7975 GESTION COTEN INC.	1985 03 11	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-9609 GESTION DOMIJEAN INC.	1985 03 15	Trois-Rivières
2317-9625 GESTION ERICAINE INC.	1985 03 15	Québec
2317-9617 GESTION JOPAKAR INC.	1985 03 15	Trois-Rivières
2317-7983 GESTION SPARTA INC.	1985 03 11	Bonaventure
2317-8593 GESTION THERCEL INC.	1985 03 13	Saint-Hyacinthe
2317-9138 GESTIONS GILLES BEAUDIN INC.	1985 03 13	Saint-François
2317-8601 GESTIONS ROBERT GIRARD INC.	1985 03 13	Saint-François
2317-9260 LES GISEMENTS D'OR DE LA CHAUDIÈRE LTÉE CHAUDIÈRE GOLD FIELDS LTD.	1985 03 18	Québec
2317-7991 LES GRAVIERS A & D INC.	1985 03 11	Abitibi
2317-8239 LE GROUPE ASSURPLUS INC.	1985 03 15	Terrebonne
2317-5193 G.F. (GROUPE DES FABRICANTS) INTERNATIONAUX INC.	1985 03 12	Montréal
2317-7132 LES HABITATIONS DUGUIHAM INC.	1985 03 12	Trois-Rivières
2317-8007 LES HABITATIONS JOLIES INC.	1985 03 11	Drummond
2317-8346 HARAS DE L'ESTRIE INC.	1985 03 13	Montréal
2317-8528 HYDROMELLERIE GOBEIL LTÉE	1985 03 13	Québec
2317-9237 H.M.P. SANITAIRES INC.	1985 03 18	Bedford
2317-9245 IMMEUBLES CARROUSEL INC.	1985 03 15	Montréal
2317-8957 IMMEUBLES H. BÉGIN INC.	1985 03 14	Beauce
2317-8189 LES IMMEUBLES JADEF INC.	1985 03 14	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-8429 IMMEUBLES MAXI INC.	1985 03 18	Terrebonne
2317-7694 LES IMMEUBLES MICHEL GAUDREAU INC.	1985 03 14	Laval
2317-7561 LES IMMEUBLES PRESTO INC.	1985 03 12	Saint-Hyacinthe
2317-8577 IMPORT EXPORT SHERBROOKE INC.	1985 03 13	Saint-François
2317-8510 L'INGÉNERGIE LTÉE	1985 03 13	Montréal
2317-9112 INSTALLATION R. DEMERS INC.	1985 03 14	Québec
2317-8254 INTÉRIM PLUS INC.	1985 03 15	Bedford
2317-8809 LES INVESTISSEMENTS J.P. LACASSE INC.	1985 03 14	Montréal
2317-8445 J ET K CONSTRUCTION INC.	1985 03 18	Saint-Hyacinthe
2317-7538 JACMAN-Q.EU INC.	1985 03 12	Québec
2317-9203 JAQUILL INC.	1985 03 18	Frontenac
2317-9195 JOLIE FRIMOUSSE DU KAMOURASKA INC.	1985 03 18	Kamouraska
2317-7686 LE JOURNAL DE L'ÉRABLE INC.	1985 03 13	Arthabaska
2317-5177 J. P. L. MÉCANIQUE INC.	1985 03 12	Laval
2317-7900 J.C. BERTHIAUME INC.	1985 03 12	Bedford
2317-8718 J.R. CHASSE & PÊCHE INC.	1985 03 13	Roberval
2317-7579 J.-M. ALLISON INC.	1985 03 12	Kamouraska
2317-9518 LEFEBVRE, DOUCET ET ASSOCIÉS INC.	1985 03 15	Montréal
2317-9385 LÉO CANTINE MOBILE INC.	1985 03 15	Frontenac
2317-9070 LUDO BIELEN INC.	1985 03 14	Iberville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-7652 LES MAÇONNERIES G.B. LALANCETTE DE TERREBONNE INC.	1985 03 13	Terrebonne
2317-7553 LES MANUFACTURES ALTO BELLO INC.	1985 03 12	Montréal
2317-9690 MARCHÉ DE LA COMMUNE INC.	1985 03 18	Montréal
2317-8015 MARCHÉ J.P. INC.	1985 03 11	Bonaventure
2317-8031 MARCHÉ LAURENT BOURGAULT INC.	1985 03 12	Saint-François
2317-9021 LES MESSAGERIES LUC & MARCEL INC.	1985 03 15	Beauharnois
2317-7611 MEUBLES OMÉGA LTÉE	1985 03 12	Québec
2317-8825 MEUBLES PAGÉ INC.	1985 03 14	Chicoutimi
2317-8932 MOTELS ST-PROSPER INC.	1985 03 14	Beauce
2317-8726 NETTACO INC.	1985 03 13	Rimouski
2316-9477 OBONSOINS LES TERRASSES LTÉE	1985 02 20	Québec
2317-8353 OPTIQUE MURRAY INC.	1985 03 13	Beauce
2317-8478 PÂTISSERIE JEAN INC.	1985 03 18	Québec
2317-7157 PAVIRDAN INC.	1985 03 13	Hauterive
2317-9633 PÉTRO ST-JEAN INC.	1985 03 15	Montmagny
2317-5227 PIANO-BAR DISCO LE CHIC INC.	1985 03 12	Montréal
2317-5250 LES PLACEMENTS A & A PARIS INC.	1985 03 13	Joliette
2317-7959 LES PLACEMENTS B.S. INC.	1985 03 12	Saint-Hyacinthe
2317-8080 LES PLACEMENTS DES ANDES INC.	1985 03 13	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-8171 LES PLACEMENTS MONTMAGNY INC.	1985 03 14	Montmagny
2317-8973 LES PLACEMENTS N. S. INC.	1985 03 15	Roberval
2317-9682 LES PLACEMENTS P.D.G. INC.	1985 03 18	Saint-François
2317-7629 PORTES ET CHASSIS CLÉMENT FORTIN (1985) INC.	1985 03 12	Iberville
2317-7165 LES PRODUCTIONS DU SOMMET INC.	1985 03 13	Québec
2317-8155 LES PRODUCTIONS LUMACORD INC.	1985 03 14	Montréal
2317-9047 LES PRODUCTIONS PIERRE JEAN JACQUES INC.	1985 03 14	Arthabaska
2317-9641 PRODUITS ACÉRIQUES MORNEAU INC.	1985 03 15	Montmagny
2317-7637 LES PRODUITS FORESTIERS CAP-AU-RENARD INC.	1985 03 12	Gaspé
2317-8627 PROMOTION ÉNERGÉTIQUE GIL-RO INC.	1985 03 14	Longueuil
2317-8452 QUINCAILLERIE LIÈGE INC.	1985 03 18	Montréal
2317-7520 QUINCAILLERIE YAMASKA INC.	1985 03 12	Richelieu
2317-8908 R & H MARKETING INC.	1985 03 13	Montréal
2317-7546 RADIATEUR NEUFCHATEL INC.	1985 03 12	Québec
2317-9534 RÉFRIGÉRATION A & A INC.	1985 03 15	Beauharnois
2317-7868 RÉFRIGÉRATION G. LAROUCHE INC.	1985 03 11	Chicoutimi
2317-9427 RÉSIDENTE ASSELIN INC.	1985 03 15	Joliette
2317-9377 RESTAURANT LE BALEINIER INC.	1985 03 14	Saguenay
2317-8460 RE/MAX ELITE MILETO INC.	1985 03 18	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-8205 RÔTISSERIE ORFORD INC.	1985 03 14	Saint-François
2317-8775 LES SENTIERS DE LA PRESQU'ÎLE INC.	1985 03 13	Joliette
2317-8288 SERVICE DE COPIEURS F.J.L. INC.	1985 03 14	Québec
2317-9229 LES SERVICES D'ÉVALUATION DANIEL BOIVIN & ASSOCIÉS INC.	1985 03 18	Joliette
2317-9435 SILENCIEUX DE GRAND'MÈRE INC.	1985 03 15	Saint-Maurice
2317-7231 LA SOCIÉTÉ DE GESTION VAL-KAR-YAN INC.	1985 03 13	Chicoutimi
2317-9252 SOCIÉTÉ HAMAVEC INC.	1985 03 18	Québec
2317-7140 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DUBRECK LTÉE	1985 03 13	Beauce
2317-5235 SOLUTION P.M.E. DU QUÉBEC INC.	1985 03 13	Montréal
2317-7504 STATION DE SERVICE STE-VICTOIRE INC.	1985 03 11	Richelieu
2317-9369 STATION SERVICE JEAN-PAUL BRISEBOIS INC.	1985 03 14	Gaspé
2317-8866 SURPLUS RIVE-NORD INC.	1985 03 14	Joliette
2317-7223 TECHNO-LOGIS DU SAGUENAY INC.	1985 03 13	Chicoutimi
2317-8148 THANH TAM LTÉE	1985 03 13	Montréal
2317-7462 LES TRAITEURS LAFLEUR INC.	1985 03 12	Québec
2317-8338 TRANSPORT CLAUDE BERNIER INC.	1985 03 13	Abitibi
2317-8106 TRANSPORT JEAN DESLANDES INC.	1985 03 13	Bedford
2317-7884 TRANSPORT YVON INC.	1985 03 13	Terrebonne
2317-7470 UNITÉ RAYMOND INC.	1985 03 12	Labelle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-8643 VARIÉTÉS-TABAGIE CLAUBERT INC.	1985 03 14	Montréal
2317-8098 VILLA DES SEIGNEURS INC.	1985 03 13	Saint-François
2317-7645 YVON PEDNEAULT INC.	1985 03 13	Longueuil

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

84

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1104-7354 ANTHONY YACOVELLI INC.	1955 11 10	1985 03 12	
1160-6217 BEAUDIN RÉFRIGÉRATION INC.	1957 12 13	1985 03 13	LES ENTREPRISES BEAUDIN & GIRARD INC.
1250-3025 BIJOUTERIE GEORGE CREVIER INC.	1972 04 04	1985 03 14	
1465-3489 BOUCHERIE LABROSSE & FILS INC.	1976 03 05	1985 03 12	
1638-5254 BOUFFERIE TIMOTHÉ LTÉE	1979 08 30	1985 03 13	RESTAURANT GINZA INC.
1161-2884 BOULANGERIE GEORGES INC.	1954 06 08	1985 02 15	
1509-5870 BOUTIQUE CLUB INC.	1977 12 14	1985 03 14	
1179-1480 LA BOUTIQUE DE SKI JEAN LESSARD LTÉE	1969 09 25	1985 03 13	
1638-7011 CENTRE D'AUBAINES CÔTÉ INC.	1979 09 10	1985 03 15	CÔTÉ & JEANSON INC.
1366-5476 LES CONSTRUCTIONS MARLEX LTÉE	1975 08 13	1985 03 15	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1476-7388 CORPORATION DE TAPIS INTER-CITÉ	1977 04 19	1985 03 12	
1477-3592 C. ALEXANDRE & FILS INC.	1977 05 06	1985 03 14	1477-3592 QUÉBEC INC.
1632-2323 DÉCOR FLAMME LTÉE	1978 12 13	1985 03 11	
1108-9620 HOWARD ODELL LIMITÉE	1956 11 30	1985 03 14	
1278-8568 IMMEUBLES PARAGAY INC.	1968 11 21	1985 03 14	
1354-2766 LES IMPORTATIONS LEROY INC.	1974 02 04	1985 03 12	
1471-8324 IMPRIMERIE & PAPETERIE BELFAST INC.	1976 11 29	1985 03 11	
1351-8527 LES INDUSTRIES PROFAB LTÉE	1973 09 17	1985 03 14	
1638-8845 JACQUES ROULEAU INC.	1979 09 17	1985 03 13	
1477-2412 JEANROLDIN INC.	1977 06 07	1985 03 15	
1199-0637 JIBOS INC.	1970 04 24	1985 03 18	
1468-2397 LÉORÉGI INC.	1976 07 09	1985 03 14	
1633-3619 LIBRAIRIE PLACE PORTOBELLO INC.	1979 02 01	1985 03 12	
1356-1071 LOUBEC INC.	1974 04 26	1985 03 11	
1623-6150 LES MEUBLES VIC PERREAULT INC.	1978 02 20	1985 03 11	
1144-2464 MOTEL RIDEAU INC.	1967 03 17	1985 03 08	
1115-9316 OPÉRA FOURRURES INC.	1955 02 14	1985 02 11	
1643-7097 LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES WILSON & NAUD INC.	1980 04 16	1985 03 12	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1332-1864 PAYMATIC (1972) LTÉE	1972 10 04	1985 03 12	
1331-8563 LES PISCINES OTARIES INC.	1976 01 26	1985 03 14	LES DISTRIBUTIONS OSTIGUY INC.
1206-2063 PLOMBERIE ET CHAUFFAGE GOODMAN INC.	1971 02 16	1985 03 15	AGENCE DE PERCEPTION HOWARD INC. HOWARD COLLECTION AGENCY INC.
1508-5459 LES PRÊTS LISA LTÉE	1977 11 14	1985 02 14	
1275-2069 RÉSIDENCE MELBOURNE INC.	1968 11 12	1985 03 14	
1361-6537 RESTAURANT CHÂTEAU DE CHINE INC.	1975 02 07	1985 03 12	
1632-6886 LE RESTAURANT LA PETITE BEAUCERONNE INC.	1979 01 08	1985 03 14	
1473-7043 RESTAURANT LES PIGEONS VOYAGEURS INC.	1977 01 31	1985 02 15	
1241-4454 R.B.R. TRANSPORT INC.	1972 03 30	1985 03 12	TRANSPORT R.B.R. INC.
1285-6035 SYLVESTRE TRANSPORT INC.	1972 02 15	1985 03 15	
1627-9200 TRANSPORT L.F.L. INC.	1978 07 04	1985 03 13	
1100-8364 VIANDES M.A.I.N. INC.	1962 03 22	1985 03 08	
1306-0520 VOYAGES LIBMAN INC.	1966 10 21	1985 03 12	

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2317-7215 TREMBLAY ÉQUIPEMENT LTÉE	TREMBLAY ÉQUIPEMENT LTÉE LES IMMEUBLES TREMBLAY & FRÈRES INC.	1985 03 12	Alma
2317-8569 COMMUNICATIONS ANJOU (1984) INC.	1864-0532 QUÉBEC INC. COMMUNICATIONS ANJOU (1984) INC.	1985 03 12	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

84

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1476-7172 1476-7172 QUÉBEC INC.	1977 04 19	1985 03 12	du capital-actions
1648-2556 1648-2556 QUÉBEC INC.	1980 10 09	1985 03 18	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs:
1863-3099 1863-3099 QUÉBEC INC.	1982 11 18	1985 03 12	du district: Québec
2149-3242 2149-3242 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1985 03 11	du capital-actions
2152-3261 2152-3261 QUÉBEC INC.	1983 03 09	1985 03 15	de la dénomination sociale: GROUPE PÉRO-MONDE INC.
2156-0701 2156-0701 QUÉBEC INC.	1983 05 27	1985 03 13	de la dénomination sociale: LES RAFFINEURS D'EAU DE JOLIETTE LTÉE

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2156-4059 2156-4059 QUÉBEC INC.	1983 06 03	1985 03 18	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 2 maximum: 5
2168-1556 2168-1556 QUÉBEC INC.	1984 03 27	1985 03 12	1) de la dénomination sociale: CLINIQUE MÉDICO-DENTAIRE JACCAR INC. 2) du district: Longueuil
2170-9456 2170-9456 QUÉBEC INC.	1984 05 31	1985 03 13	de la dénomination sociale: LES SERRES R. BERGERON INC.
2171-2104 2171-2104 QUÉBEC INC.	1984 06 04	1985 03 18	de la dénomination sociale: BAR LE SENS UNIQUE INC.
2173-2110 2173-2110 QUÉBEC INC.	1984 07 31	1985 03 11	1) de la dénomination sociale: GAZ BAR ST-PATRICE INC. 2) du district: Kamouraska
2311-9613 2311-9613 QUÉBEC INC.	1984 10 31	1985 03 06	de la dénomination sociale: AU PUB LA BOUFFE INC.
2312-0868 2312-0868 QUÉBEC INC.	1985 10 11	1985 03 06	de la dénomination sociale: ENTREPRISE IMMOBILIÈRE CONSTRILAN INC.
2312-9851 2312-9851 QUÉBEC INC.	1984 11 22	1985 03 13	de la dénomination sociale: DÉMÉNAGEMENT CHICOUTIMI (1985) LTÉE
2313-2095 2313-2095 QUÉBEC INC.	1984 11 28	1985 03 08	de la dénomination sociale: FERME GÉRARD CLOUTIER INC.
2313-4976 2313-4976 QUÉBEC INC.	1984 12 04	1985 03 14	de la dénomination sociale: TROIS DIAMANTS AUTOS LTÉE
2313-5601 2313-5601 QUÉBEC INC.	1984 12 04	1985 03 11	de la dénomination sociale: PLACEMENTS C.G. INC.
2313-8431 2313-8431 QUÉBEC INC.	1984 12 13	1985 03 14	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2314-0122 2314-0122 QUÉBEC INC.	1985 01 01	1985 03 13	de la dénomination sociale: COURS DE NATATION P.H.D.L. INC.
2314-3233 2314-3233 QUÉBEC INC.	1984 12 18	1985 03 11	de la dénomination sociale: FERME FOISY-CÔTÉ INC.
2314-4280 2314-4280 QUÉBEC INC.	1984 12 28	1985 02 14	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES ROGER CAISSE INC.
2314-7408 2314-7408 QUÉBEC INC.	1984 12 28	1985 03 08	de la dénomination sociale: GAUTHIER GAZ BAR INC.
2314-8042 2314-8042 QUÉBEC INC.	1985 01 07	1985 03 14	de la dénomination sociale: VERMICULTURE STE-MÉLANIE INC.
2314-9289 2314-9289 QUÉBEC INC.	1985 02 13	1985 03 14	de la dénomination sociale: NEVON INC.
2315-0881 2315-0881 QUÉBEC INC.	1985 01 09	1985 03 14	de la dénomination sociale: ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE NORD-OUEST INC.
2315-1558 2315-1558 QUÉBEC INC.	1985 01 11	1985 03 11	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION DENIS JOLY & FILS INC.
2315-1574 2315-1574 QUÉBEC INC.	1985 01 11	1985 03 11	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES HENRIOT GUIMOND INC.
2315-2101 2315-2101 QUÉBEC INC.	1985 01 10	1985 03 18	1) de la dénomination sociale: LES ATELIERS GAMI INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
2315-2135 2315-2135 QUÉBEC INC.	1985 01 10	1985 03 12	du district: Saint-Maurice
2315-2721 2315-2721 QUÉBEC INC.	1985 01 17	1985 03 13	de la dénomination sociale: MINI MÉCANIQUES ST-RAYMOND INC.
2316-3397 2316-3397 QUÉBEC INC.	1985 02 01	1985 03 13	de la dénomination sociale: LES INDUSTRIES T.G.P. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2316-9444 2316-9444 QUÉBEC INC.	1985 02 20	1985 03 12	du district: Québec
2317-3610 2317-3610 QUÉBEC INC.	1985 02 28	1985 03 18	de la dénomination sociale: LES IMPORTATIONS LEROY (1985) INC.
1863-1200 ANDRÉ BÉDARD & ASSOCIÉS INC.	1982 11 18	1985 03 13	de la dénomination sociale: BÉDARD, LEGAULT & ASSOCIÉS INC.
2169-0383 ASSEMBLAGE ET CLASSAGE DE PRÉCISIONS DE GRANBY INC.	1984 04 13	1985 03 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
1461-4754 LES ASSURANCES DIONNE & FILS INC.	1975 08 19	1985 03 15	du capital-actions
2310-9549 CINÉVIDÉO VISION ALLARD INC.	1984 10 04	1985 03 13	de la dénomination sociale: VIDÉOVISION ALLARD INC.
1840-4616 COGISYS INC.	1980 11 06	1985 02 13	du district: Terrebonne
2153-2825 COLUMBIA AUTO INC.	1983 03 28	1985 03 13	du district: Kamouraska
2160-5308 COMPTABILITÉ CLERMONT BÉLANGER INC.	1983 10 04	1985 03 12	de la dénomination sociale: LE SERVICE BUREAUTECHNIQUE CLERMONT BÉLANGER INC.
2167-7174 DÉVELOPPEMENTS DESSAR (1984) INC.	1984 03 19	1985 03 13	du district: Montréal
1118-1344 LES ENTREPRENEURS NORTH END INC.	1960 02 16	1985 03 18	du capital-actions
1461-8227 LES ENTREPRISES DANIEL GEMME INC.	1975 09 08	1985 03 15	de la dénomination sociale: ÉLECTRICITÉ GEMME & FILS INC.
1631-7828 LES ENTREPRISES DE GESTION S.J. INC.	1978 11 27	1985 03 13	du district: Longueuil

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1647-5642 ENTREPRISES FAMILIALES JEAN APRIL INC.	1980 09 12	1985 03 13	du capital-actions
1858-2288 LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES AHAR INC.	1982 05 19	1985 03 15	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES LE PARTICULIER INC.
2166-1632 ENTREPRISES RÉAL RENÉ INC.	1984 02 13	1985 03 11	de la dénomination sociale: SMITH ASPHALTE INC.
2313-7961 LES ÉQUIPEMENTS DE BUREAU MONTCALM INC.	1984 12 13	1985 03 13	de la dénomination sociale: BUREAUTIQUE MONTCALM INC.
1506-2235 LES ÉQUIPEMENTS MANUTECH INC.	1977 09 20	1985 03 12	du capital-actions
1841-9549 LES ÉQUIPEMENTS MANUTECH (MONTRÉAL) INC.	1980 12 29	1985 03 12	du capital-actions
1638-5163 LES ESTIMATIONS P. HUBERDEAU INC.	1979 08 29	1985 03 14	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1119-0154 ÉTIQUETTES ADMIRAL INC.	1964 12 01	1985 03 15	de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS PEDITH INC. <i>PEDITH INVESTMENTS INC.</i>
2310-8350 GESTION JEAN-GUY BELZILE INC.	1984 10 02	1985 03 11	du capital-actions
2167-6176 HOULE ET FRÈRES GARAGE (TERREBONNE) LTÉE	1984 04 06	1985 03 12	du district: Terrebonne
1354-2766 LES IMPORTATIONS LEROY INC.	1974 02 04	1985 03 18	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS CLAUDE VILLENEUVE INC.
1118-8869 L'IMPRIMERIE ADMIRAL LTÉE	1957 12 27	1985 03 15	de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS LARIMDA INC. <i>LARIMDA INVESTMENTS INC.</i>

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1640-8247 JEVLAM INC.	1979 12 28	1985 03 15	du capital-actions
1849-6372 J.M.R. RADIATEUR INC.	1981 08 18	1985 03 11	de la dénomination sociale: FORESTERIE A.G. LANGLOIS INC.
1468-2397 LÉORÉGI INC.	1976 07 09	1985 03 14	du capital-actions
1633-3619 LIBRAIRIE PLACE PORTOBELLO LTÉE	1979 02 01	1985 03 12	du capital-actions
2310-8582 LOCASAT FRONTENAC INC.	1984 10 02	1985 03 12	de la dénomination sociale: LOCASAT SHERBROOKE INC.
2158-7175 NOVUS DU QUÉBEC (1983) INC.	1983 08 05	1985 03 13	du district: Laval
2316-9477 OBONSOINS LES TERRASSES INC.	1985 02 20	1985 03 06	de la dénomination sociale: 2316-9477 QUÉBEC INC.
2150-6142 PAURAD INC.	1983 01 21	1985 03 13	du capital-actions
1332-1864 PAYMATIC (1972) LTÉE	1972 10 04	1985 03 12	du capital-actions
2161-4573 LES PLACEMENTS LAURIN DUFOUR INC.	1983 10 25	1985 03 12	du capital-actions
2161-4573 LES PLACEMENTS LAURIN DUFOUR INC.	1983 10 25	1985 03 13	du capital-actions
1371-8762 PORTES ET CHASSIS CLÉMENT FORTIN INC.	1975 03 27	1985 03 12	de la dénomination sociale: GESTION CLÉMENT FORTIN INC.
2173-9040 P.M. ÉLECTRIQUE INC.	1984 08 21	1985 03 11	du capital-actions
2317-3222 RAYMOND CÔTÉ PORTES & FENÊTRES INC.	1985 03 01	1985 03 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
1462-4886 RAYNICK INC.	1975 10 08	1985 03 15	de la dénomination sociale: FERME SUCBEC INC.
2316-3264 RÉPARATION NORTHERN INC.	1985 01 31	1985 03 13	du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1509-6324 RESTAURANT LA PATATE CHEZ BERTRAND INC.	1977 12 19	1985 03 11	de la dénomination sociale: ENTREPRISES B. HÉTU INC.
1253-9409 SALLE DE QUILLES CHAMPION INC.	1960 05 04	1985 03 13	du capital-actions
1507-0402 SCIERIE THOMAS-LOUIS TREMBLAY INC.	1977 09 16	1985 03 13	du capital-actions
1216-1998 SPÉCIALITÉ D'AUTO ET CAMION HOULE INC.	1971 04 29	1985 03 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
2163-6840 STATION DE SERVICE LABBÉ RAINVILLE INC.	1983 12 12	1985 03 15	de la dénomination sociale: STATION DE SERVICE LUC RAINVILLE INC.
1334-1904 ST-MARTIN & MICHAUD CONSTRUCTION INC.	1980 09 15	1985 03 13	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS BRUNO MICHAUD & FILS INC.
1864-4096 TROPHÉE MICAL INC.	1982 12 14	1985 03 14	1) de la dénomination sociale: * LES ENTREPRISES FORESTIÈRES P.L. INC. 2) du capital-actions
1639-2078 LES VIANDES VANIER INC.	1979 10 03	1985 03 13	de la dénomination sociale: 1639-2078 QUÉBEC INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2316-8651 AGENCE «LES ÉTINCELLES»	1985 03 13	Gatineau
2314-1419 ASSOCIATION DES ARÉNAS DU QUÉBEC, RÉGION DE QUÉBEC INC.	1985 03 13	Charlesbourg
2309-7959 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DU MODULE DU BACCALaurÉAT EN COMPTABILITÉ DE MANAGEMENT - U.Q.A.M. (A.E.M.B.C.M.)	1985 03 12	Montréal
2316-4122 ASSOCIATION DES JACMELIENS ET JACMELIENNES DU QUÉBEC (AJAQ)	1985 03 13	5355, Grenier, Saint-Hubert
2314-9461 ASSOCIATION DES JEUNES LIBÉRAUX DE MONT-ROYAL MOUNT ROYAL YOUNG LIBERAL ASSOCIATION	1985 03 12	Montréal
2314-9578 ASSOCIATION DES MASSOLOGUES ET TECHNICIENS EN MASSAGE DU CANADA MASSOLOGISTS AND TECHNICIANS IN MASSAGE ASSOCIATION OF CANADA	1985 03 12	Montréal
2316-4676 L'ASSOCIATION DES OFFICIELS EN ATHLÉTISME DU QUÉBEC INC.	1985 03 13	3350, rue Lyall, Montréal
2316-4247 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN MON VIRAGE INC.	1985 03 13	425, rue Meilleur, Sherbrooke
2315-3588 L'ASSOCIATION LOCALE DE FAMILLES D'ACCUEIL ENFANTS (SECTEUR GASCONS- PERCÉ)	1985 03 13	322, Mgr. Ross, Chandler
2316-2050 ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER FOOTBALL LANAUDIÈRE INC.	1985 03 13	Joliette
2316-8842 L'ATELIER DES DOYENS INC.	1985 03 13	1474, rue Fleury est, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2317-2265 L'ATELIER D'ARTS ET D'ESSAIS L'INTERVALLE INC.	1985 03 12	606, des Mélèzes nord, app. 2, Sainte-Foy
2315-3463 LES ATELIERS SUPER JEUNESSE INC.	1985 03 13	1080, Côte Beaver Hall, bureau 1720, Montréal
2316-8214 LES BALLETS MODERNES DE SHERBROOKE INC.	1985 03 13	138, rue Wellington nord, Sherbrooke
2316-4841 CERCLE DE PRESSE DU TÉMISCOUATA INC.	1985 03 12	Dégelis
2316-8263 CLUB DE TAE KWON DO D'ALMA INC.	1985 03 13	1305, boulevard Auger, Alma
2314-1757 CLUB DE TIR À L'ARC «LA FINE POINTE DE BROSSARD»	1985 03 13	6975, boulevard Taschereau, Brossard
2316-2241 CLUB D'AVIRON DU ST-LAURENT INC. <i>ST. LAWRENCE ROWING CLUB INC.</i>	1985 03 13	Sainte-Catherine
2315-7001 CLUB LE TRICOLERE INC.	1985 03 13	213, Willibrod, Verdun
2314-9099 CLUB SCIROCCO QUÉBEC	1985 03 13	6270, Chambois, Saint-Léonard
2312-3342 CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE L'USINE LAPOINTE	1985 03 13	2040, rue Neuville, Jonquière
2316-4619 COMITÉ DES CITOYENS DE BAIE-STE-CATHERINE	1985 03 13	343, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine
2315-7803 COMITÉ DU PATRIMOINE DE NEUVILLE INC.	1985 03 13	Neuville
2316-2209 COMITÉ RÉCRÉATIF DU 4925 JOLIBOURG	1985 03 12	4925, 5 ^e Avenue ouest, Charlesbourg
2316-4767 COMITÉ SPORTIF DU SACRÉ-COEUR GASPÉ	1985 03 13	62, rue Chabot, Gaspé
2317-2307 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LAVAL	1985 03 13	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2314-7531 LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE D'ENTRELACS INC.	1985 03 13	Entrelacs
2315-7274 DOMAINE AU FIL DES JOURS INC.	1985 03 13	Inverness
2315-3240 D.E.J.E.L. (DÉFI EMPLOI-JEUNESSE- LONGUEUIL)	1985 03 13	Longueuil
2313-9835 ÉCOLE SAINT-JOSEPH (1985) INC.	1985 03 13	4101, rue de Bordeaux, Montréal
2313-9421 LE FAR (FAMILLE, ACCUEIL, RÉFÉRENCE) 1985 INC.	1985 03 13	Cap-de-la-Madeleine
2314-1708 FONDATION ÉDUCATIVE CVR CVR EDUCATIONAL FOUNDATION	1985 03 13	Ormstown
2314-9560 FRATERNITÉ QUÉBEC-SALVADOR INC.	1985 03 12	Montréal
2316-2365 GARDERIE BETH ISRAËL	1985 03 13	4200, Bouchette, app. 35, Montréal
2315-3430 LA GARDERIE FERRIER INC.	1985 03 13	5695, rue Ferrier, Mont-Royal
2316-8347 GARDERIE LES PETITS DÉBROUILLARDS	1985 03 13	Montréal
2317-6845 GARDERIE «LES FEUX FOLLETS»	1985 03 13	Gatineau
2316-8016 LE GROUPE AVENIR DINAMIK	1985 03 12	738, Nérée-Tremblay, app. 4, Sainte-Foy
2313-4166 LES HABITATIONS DE TROIS-PISTOLES INC.	1985 03 13	Trois-Pistoles
2316-8396 INSTITUT DE KUNG FU PENTJAK SILAT ARNIS DE MANO	1985 03 12	3392, Donald, Laval
2316-4635 LE JARDIN DE FAFOIN	1985 03 13	25, Abbotsford, Châteauguay
2316-8800 JARDIN D'ENFANTS DE SUTTON	1985 03 13	Sutton

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2316-8438 LIGUE BALLE-MOLLE SUPER-SUD INC.	1985 03 12	1053, Impérial, Greenfield Park
2316-4866 LA MAISON BASE DE ROC, JOLIETTE	1985 03 13	Joliette
2316-4437 MAISON DES ARTISTES HAÏTIENS ET AFRICAINS (MAISAKA)	1985 03 13	1778, boulevard Lafayette, Longueuil
2315-7993 POST SCRIPT JEUNESSE	1985 03 13	317, chemin Rivière des Outardes, Ormstown
2313-9983 PRORÉSOL (1985) INC.	1985 03 13	1141, rue Royale, Malartic
2316-4643 RECES INC.	1985 03 12	Peps de l'université Laval, Sainte-Foy
2316-8198 RÉGIONALE DES CHORALES DE LA CHAUDIÈRE INC.	1985 03 12	Thetford Mines
2316-8099 LE REGROUPEMENT DES GARDERIES SANS BUT LUCRATIF DE LA RÉGION 01 INC.	1985 03 13	61, rue Ste-Marie, Rimouski
2312-7103 REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE PROMOTION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	1985 03 13	Montréal
2314-9586 LES ROBILLARD D'AMÉRIQUE INC.	1985 03 12	417, Beaumont est, Saint-Bruno
2316-4189 SERVICE D'AIDE ET DE CONSULTATION SUR LE TRAVAIL DE ST-HYACINTHE	1985 03 13	Saint-Hyacinthe
2315-3646 SOCIÉTÉ C.L.É. DU HAUT-RICHELIEU INC.	1985 03 13	Saint-Jean-sur-Richelieu
2312-0819 TAIRE DES JEUNES INTERNATIONALE	1985 03 13	785, rue Dunlop, Outremont
2316-4346 VOLONTÉ DU DÉPASSEMENT	1985 03 12	Longueuil

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1863-3602 LES AMIS DU LAC NOIR	1982 11 18	1985 03 12	de la valeur des biens immobiliers
1247-9408 L'ASSOCIATION DE LA COLONIE DE VANCANES DE GRANBY	1943 05 27	1985 03 12	de la valeur des biens immobiliers
1351-7347 CENTRE NATURANIMO DE LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA INC.	1974 02 06	1985 03 13	de la valeur des biens immobiliers
1368-6878 INSTITUTION CHARLEMAGNE INC.	1974 02 28	1985 03 12	de la valeur des biens immobiliers
2163-7723 LES PIGNONS POPULAIRES DE SACRÉ-COEUR INC.	1984 06 05	1985 03 13	des dispositions

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

84

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Changement de dénomination sociale (Article 21)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1306-1353 L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL-ZONE 9	L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA RÉGION LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE	1961 10 30
1350-7710 CERCLE DE L'ÂGE D'OR DE LACHUTE	CLUB ÂGE D'OR INTERMUNICIPAL DE LACHUTE	1974 01 03

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1338-9127 CLUB NAUTIQUE DE BERTHIERVILLE INC.	CLUB NAUTIQUE DE BERTHIER INC.	1973 08 30
1856-7495 CLUB PÉDESTRE DE LA SAGAMIE	RANDONNEURS DU SAGUENAY	1982 04 05
1364-0800 GROUPEMENT FORESTIER & AGRICOLE DE BELLECHASSE INC.	GROUPEMENT FORESTIER & AGRICOLE DE BELLECHASSE ET LÉVIS INC.	1975 06 11

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

84

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1510-9762 ASSOCIATION ATRA INC.	1978 02 10	4057, avenue Verdun, Verdun
1349-0214 ASSOCIATION DES MYTILÉNÉENS ALCAEUS DE MONTRÉAL	1973 11 16	915, rue Effingham, Laval
1508-6960 BOUTIQUE LIMA INC.	1977 11 17	600, rue Jean Talon ouest, Montréal
1318-8875 CGGL, CONSEILLERS EN GESTION INC.	1972 02 09	191, de Bourgogne, Saint-Lambert
1322-6584 LES CONFLECTIONS MAURICE PERREAULT INC.	1972 09 13	3000, rue Belle Montagne, Saint-Paulin
1468-5721 CONSTRUCTIONS JEAN-GUY PARADIS INC.	1976 07 20	2705, rue Portland, bureau 6, Sherbrooke
1842-4994 LES CONSTRUCTIONS MAGISTRALES INC.	1981 01 22	450, rue Georges V, Lachine

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1850-9133 CRÉATIME	1981 09 30	146, rue Broadview, Pointe-Claire
1248-7856 DESICO CONSULTANTS INC.	1969 12 29	33, rue Blainville ouest, bureau 208, Sainte-Thérèse
1507-8249 LES ÉDITIONS LE CINÉMATOGAPHE INC.	1977 10 17	189, Glencoe, Mont-Royal
1505-9298 ENCADREMENT GODBOUT INC.	1977 08 08	482, de la Concorde nord, Saint-Hyacinthe
1631-2738 LES ÉVÈNEMENTS DU NEUF	1978 11 10	929, rue Hartland, Outremont
1368-0103 GAUTHIER, GERMAIN, GAUTHIER & ASSOCIÉS INC.	1974 04 30	1991, boulevard St-Martin ouest, bureau 210, Laval
1508-1078 LES GRAPHIQUES GABI INC.	1977 10 28	2260, 46 ^e Avenue, Lachine
1629-4654 LE GROUPE ÉCOTONE, CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT INC.	1978 08 31	231, rue St-Jacques ouest, bureau 5, Montréal
1270-0746 INDUSTRIAL KNITTING INC.	1966 12 28	1493, rue Montcalm, Laval
1468-4794 LES INDUSTRIES ROBAR CANADA LTÉE	1976 07 15	7383, de la Roche, Montréal
1357-6756 ISOLATION B.P. INC.	1974 07 08	1965, boulevard Industriel, Laval
1472-0759 JACQUES LECOURS & ASSOCIÉS INC.	1976 12 08	300, rang St-Ambroise, Oká
1341-9726 LOGE PYRAMIDE A.M.O.R.C.	1973 08 31	1039, boulevard Talbot, Stoneham
1261-6306 LOUIS GAGNÉ INC.	1966 07 28	500, chemin Bouffard, Saint-Denis-de-Brompton

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1338-8228 PRIM-TEX INC.	1972 07 06	1875 F. Panama, Brossard
1625-6646 REGROUPEMENT DES GARDERIES SANS BUT LUCRATIF DU QUÉBEC	1978 04 21	3575, rue St-Laurent, bureau 406, Montréal
1862-3975 LA RENAISSANCE DE L'OUTAOUAIS INC.	1982 10 27	540, rue Lièvre, Buckingham
1222-5728 LE RESTAURANT BONAPARTE INC.	1971 10 22	7410, rue Verchères, Charlesbourg

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

84

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1290-0536 ADMINISTRATION & CENTRE MÉTROPOLITAIN DE RECHERCHES INC.	1967 04 24	1605, rue Robert Charbonneau, bureau 401, Montréal
1140-8840 ADRIEN L'ÉCUYER INC.	1968 06 10	1850, rue Capital, Laval
1275-2904 LES AGENCES DE VENTES MILLMAN LTÉE	1962 02 02	2615, avenue Van Horne, bureau 207, Montréal
1480-2862 AMÉNAGEMENTS BRIANFLEUR INC.	1975 10 09	1585, boulevard des Laurentides, Laval
1509-5383 AMUSEMENT CAPITALE INC.	1977 12 21	100, rue Lessard, Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
2174-0287 ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN ARBORICULTURE DU QUÉBEC INC.	1984 09 07	1055, boulevard des Forges, bureau 400, Trois-Rivières
1638-7375 ASSOCIATION DES FABRICANTS DE MATÉRIEL AGRICOLE DU QUÉBEC A.F.M.A.Q.	1979 09 11	6770, 9 ^e Avenue, Rosemont
1255-5447 ASSOCIATION DU TRANSPORT ÉCOLIER DU QUÉBEC	1962 08 01	815, rue Plante, Saint-Jean-sur-Richelieu
1260-8824 ASSOCIATION MONTRÉLAISE POUR L'ABBATAGE RITUEL DE VOLAILLES INC.	1942 06 05	5585, avenue du Parc, Montréal
1502-3179 L'ASSOCIATION POUR LA PSYCHOLOGIE ADLÉRIENNE À MONTRÉAL	1976 02 27	4947, avenue Grosvenor, Montréal
1360-0002 ASSOCIATION RÉGIONALE DU SPORT SCOLAIRE DE MONTRÉAL	1974 10 16	3737, rue Sherbrooke est, annexe 3 ouest, Montréal
1508-2415 ASSOCIATION RÉGIONALE DU SPORT SCOLAIRE DE LAVAL	1977 10 28	777, rue Bois de Boulogne, Laval
1624-6977 ATELIER CLAUDE POIRIER INC.	1978 03 22	4731, rue des Peupliers, La Doré
1216-5908 AUTOMOBILE LAMBERT (1976) LTÉE	1971 11 17	175, rue des Maronniers, Drummondville
1142-1146 BAR-TERRASSE VIMONT INC.	1968 10 17	15, rue Lamer, Laval
1626-0309 BAZAR PERSAN INC.	1978 05 01	1522, rue Sherbrooke ouest, bureau 6, Montréal
1236-9575 BEAUCE GESTION INC.	1966 09 15	2960, boulevard Laurier, bureau 103, Sainte-Foy
1504-4464 BOUTIQUE LA FRILEUSE INC.	1976 07 29	260 A, boulevard d'Anjou, Châteauguay
1356-4661 CABLOVISION BAIE COMEAU INC.	1974 05 10	26, rue La Salle, Baie Comeau

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1359-8024 LE CENTRE AMICAL DE JONQUIÈRE INC.	1974 10 21	3865, du Roi Georges, Jonquière
2151-9459 CENTRE DE BÉNÉVOLAT NOTRE DAME DE GRÂCE	1983 02 28	5319, rue Notre-Dame-de-Grâce, Montréal
1363-3870 CENTRE DE JOUR, GARDERIE, PRÉ-MATERNELLE ET MATERNELLE, JARDIN CHEZ FRANCINE INC.	1975 09 03	8170, Place Beau Site, Charlesbourg
1503-4184 CENTRE DE MÉDITATION TRANSCENDANTALE DE MONTRÉAL	1976 05 12	1328, Redpath Crescent, Montréal
1637-0371 CENTRE DE RESSOURCEMENT LAVAL INC.	1979 06 14	235 A, boulevard des Prairies, Laval
1636-3517 CENTRE DE RESSOURCES DE LA TROISIÈME AVENUE	1979 05 11	3668, rue St-Laurent, bureau 2, Montréal
1256-7061 CENTRE DE TRAITEMENT EN INFORMATIQUE LTÉE	1965 08 04	2251, rue Chapais, Jonquière
1357-4645 CENTRE RADIOLOGIQUE DE VIMONT INC.	1974 06 26	1686, boulevard des Laurentides, bureau 101, Laval
1841-5091 CHAMBRENFLEUR INC.	1980 12 13	1199, de Bleury, bureau 200, Montréal
1330-3508 CHARAINE INCORPORÉE	1973 05 22	1849, rue Ste-Catherine ouest, Montréal
1627-6165 CHOEUR ARS PHILHARMONIA INC.	1978 06 20	805, Villeray est, Montréal
1322-0629 CLASSY BELT (1965) INC.	1965 10 05	5455, avenue de Gaspé, bureau 900, Montréal
1634-4871 CLUB CYCLISTE NORDCYCLE	1979 03 16	380, rue des Lilas est, Québec
1638-0032 CLUB DE JUDO BOUCHERVILLE INC.	1979 08 13	500, Rivière-aux-Pins, Boucherville

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
2153-1900 LE CLUB DE NAGE SYNCHRONISÉ «LES ÉTOILES D'UNGAVA»	1983 03 25	339, rue Gagnon, Chibougamau
1640-1267 CLUB DES AMIS DU VIEUX MOULIN DE POINTE-CLAIRE	1979 11 29	245, Bord du Lac, Pointe-Claire
1214-2592 CLUB DU-OUI-GAU	1958 04 28	572, chemin Guénette, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
1858-7485 CLUB NAUTIQUE DE SHERBROOKE INC.	1982 06 17	1010, rue Ste-Thérèse, Sherbrooke
1258-7333 CLUB RICHELIEU SHAWINIGAN FALLS	1953 01 28	2464, rue St-Marc, Shawinigan
1636-3251 CLUB SOCIAL SURETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE RAWDON	1979 05 15	3398, rue Queen, Rawdon
1247-8160 COLISEUM REALTY CORP.	1959 01 16	2, Édison, Place Bonaventure, Montréal
1623-6705 COLLECTIF DE SEPT-ÎLES POUR LA SANTÉ DES FEMMES	1978 03 03	421, rue Arnaud, Sept-Îles
1253-6603 COMITÉ DES LOISIRS DE DIXVILLE	1969 12 19	Route rurale numéro 1, Dixville
1623-6895 COMITE D'ACTION CULTURELLE, SPORTS ET LOISIRS NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE CHATEAUGUAY	1978 02 22	81, rue Taylor, Châteauguay
1231-5826 COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS ALPER LTÉE	1967 08 10	1010, de la Gauchetière, bureau 1800, Montréal
1502-4342 CONSTRUCTION E.V. FESTA LTÉE	1976 03 05	324, rue Royal, Beaconsfield
1259-9940 CONSTRUCTION FLAVIA INC.	1966 02 17	1842, rue Jean-Talon est, Montréal
1637-1528 CONSTRUCTIONS MAGGO INC.	1979 06 18	261, rue St-Antoine, Lavaltrie

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1370-5256 CONSTRUCTIONS VERNIER & DENIS INC.	1974 11 28	358, rue Legault, Vaudreuil
1368-2570 CONSULTATION FORMADE INC.	1974 05 14	4150, boulevard St-Jean, bureau 205, Dollard-des-Ormeaux
1109-6963 LA CORPORATION COPNICK	1963 08 29	3800, rue St-Patrick, Montréal
1634-7411 LA CORPORATION DE THÉÂTRE MOSAÏQUE INC.	1979 03 19	2071, 8 ^e Avenue, La Baie
1304-6123 CROTEAU & LESSARD INC.	1972 09 01	1954, rue Le Royer, Laval
1318-2464 LES DISTRIBUTIONS M.C. D'ALMA INC.	1972 02 08	800, rue Fillion, Alma
1462-5578 DOMAINE COMMUNAUTAIRE DU LAC LONG INC.	1975 11 12	4375, rue Ontario est, Montréal
1287-2966 DOMAINE VERNOIS INC.	1966 03 23	838, rue Tanguay, bureau 4, Saint-Jean-sur-Richelieu
1206-7203 ÉCODE ET ÉDITIONS DE MODE PARISIENNE INC.	1971 03 23	7881, Décarie, bureau 200, Montréal
1632-9526 ÉCOLE DE CONDUITE LAUZON (VICTORIAVILLE) LTÉE	1979 01 16	43, rue Notre-Dame est, Victoriaville
1505-0289 LES ÉCURIES DUBERN INC.	1976 09 20	365, rue Principale ouest, Saint-Paul-d'Abbotsford
1108-4589 ÉDITIONS ARTS, LETTRES & TECHNIQUES INCORPORÉE	1968 11 05	901, boulevard Ste-Croix, Saint-Laurent
1115-0943 ENTOILAGES STYLE INC.	1955 11 04	8300, Place Garland, bureau 306, Montréal
1257-2434 L'ENTRAIDE MISSIONNAIRE	1958 03 05	15, de Castelnau ouest, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1624-0962 LES ENTREPRISES ALAIN JOYAL INC.	1978 03 03	6950, rue des Roseaies, Anjou
1503-5041 LES ENTREPRISES IRÉNÉE PAQUET INC.	1976 05 18	1300, rue St-Zotique est, Montréal
1463-3366 LES ENTREPRISES LA RUCHE MAGOG INC.	1975 11 26	2065, rue Sherbrooke, Magog
1267-3216 ÉQUIPEMENT L'INTÉRIEUR INC.	1957 07 05	200, rue St-Jacques, bureau 700 Montréal
1258-1229 ÉVALUATION TECHNIQUE INC.	1960 03 26	2243, rue Chapais, Jonquière
1258-7028 FAIRVILLE DEVELOPMENT CORPORATION	1955 09 22	5000, Jean-Talon ouest, bureau 200, Montréal
1465-0451 FÉDÉRATION DES ORGANISMES DE GESTION EN COMMUN DU BAS ST-LAURENT INC.	1976 02 25	148, Cathédrale, Rimouski
1624-7215 LA FÉDÉRATION D'ENTRAIDE AUX NOUVEAUX AMPUTÉS DU QUÉBEC INC.	1978 03 22	2275, rue Laurier est, Montréal
1461-6718 GARAGE JEAN-LOUIS GAGNÉ INC.	1975 08 29	3030, rue de Lyon, Longueuil
1464-5725 GARDERIE BOBINO DE BEAUHARNOIS INC.	1977 06 15	195, rue Ste-Catherine, Beauharnois
1338-0688 GÉRIN, DUPUIS, VIENS, WEBER INC.	1971 12 16	79, rue Court, Coaticook
2150-3172 GESTION HABITATION COMMUNAUTAIRE DE MONTRÉAL	1983 03 28	744, Atwater, Montréal
1263-5843 GOLD MEDAL DEVELOPMENTS INC.	1959 03 19	5810, chemin Côte St-Luc, bureau 36, Montréal
1360-9037 GREY & ASSOCIÉS INC.	1974 12 18	5250, rue Ferrier, bureau 814, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1248-0158 IMMEUBLES COMBO INC.	1959 01 07	2, Édison, Place Bonaventure, Montréal
1268-0294 LES IMMEUBLES JARO INC.	1968 02 14	117, rue Notre-Dame est, Victoriaville
1269-8734 LES IMMEUBLES KIENAWISIK INC.	1957 06 15	832, 3e Avenue, Val d'Or
1275-0675 IMPRIMERIE MDB LIMITÉE	1971 03 12	3755, boulevard Crémazie est, Montréal
1347-5371 LES INDUSTRIES BOIS D'OR INC.	1973 11 16	11935, boulevard Rodolphe Forget, Montréal
1354-5744 LES INDUSTRIES LEESTA LTÉE	1974 01 30	513, rue Lebeau, Saint-Laurent
2149-9934 L'INSTITUT ALFRED ADLER DU QUÉBEC	1983 03 08	4947, avenue Grosvenor, Montréal
1262-2563 LES INVESTISSEMENTS GAVARIS INC.	1967 09 11	710, rue Ste-Catherine ouest, Montréal
1277-8916 INVESTISSEMENTS NORSEAB INC.	1966 04 19	2100, rue Drummond, bureau 555, Montréal
1635-1157 JACQUES LACHAPELLE INC.	1979 04 01	520, boulevard Témiscamingue, Rouyn
1268-6481 J. LECAVALIER TRANSPORT INC.	1970 09 17	1145, boulevard Pitfield, Saint-Laurent
1366-2101 J.G. DUCHARME INC.	1975 07 15	263, rue Gaston, Repentigny
1270-0068 KIWANIS MÉTROPOLITAIN INC.	1966 12 23	6866, rue Jarry est, Saint-Léonard
1502-3070 LIGUE DE BALLON SUR GLACE DE VAUDREUIL	1976 02 25	121, rue Pinault, Vaudreuil

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1362-2477 LUMI-NOVA LTÉE	1975 03 06	10164, St-Urbain, Montréal
1645-9182 LA MAISON DES JEUNES DE MONT-JOLI INC.	1980 07 07	22, rue Sanatorium, Mont-Joli
1624-5771 MAISON LABEL INC.	1978 03 20	2274, rue Léon Harmel, Québec
1202-7660 MÉCANIQUE ET ÉQUIPEMENT LOURD JOMAR INC.	1970 05 13	10740, Henri Bourassa est, Montréal
2150-7736 MONDE-ENFANT	1983 01 28	928, rue Fédéral, Sherbrooke
1267-1772 MONTRES NOVEX LTÉE	1967 06 20	455, rue St-Antoine ouest, Montréal
1509-0269 M. CÔTÉ & ASSOCIÉS INC.	1978 01 13	760, rue McEachran, Outremont
1634-5225 LA PAILLASSE INC.	1979 03 12	7710, cheminb Ste-Marguerite, Trois-Rivières ouest
1851-0933 PASSE-SPORTS-DÉTENTE SAINT-GABRIEL	1981 12 02	340, rue Coutu, Saint-Gabriel
1341-5427 PLACEMENTS PARLY LTÉE	1973 09 24	1010, de la Gauchetière, bureau 1800, Montréal
1466-3504 LES PLACEMENTS RIVIÈRE GATINEAU INCORPORÉE	1976 05 28	372, rue Principale, Gatineau
1502-2213 PLASTICENTRE INC.	1976 02 19	291, route 201, Saint-Clet
1625-6166 LES PLATS CUISINÉS & RESTAURANT L'OLYMPIEN INC.	1978 04 19	5222, rue Sherbrooke est, Montréal
1280-5818 POSOMAR INC.	1969 02 25	9008, boulevard St-Michel, Montréal
2162-3111 LES PRODUCTIONS LES MANTEAUX DIVERS INC.	1983 12 01	7146, boulevard St-Laurent, Montréal
1261-8641 LES PRODUCTIONS ROGER GARAND INC.	1958 08 25	4056, avenue Grey, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1202-8205 LES PRODUITS ALIMENTAIRES CAPRI INC.	1970 08 13	4020, rue Mc Dougall, Montréal
1269-0087 PROMOTIONS IMMOBILIÈRES JOMEX LTÉE	1962 12 27	1010, de la Gauchetière, bureau 1800, Montréal
1267-3158 RANMONT INC.	1943 02 09	770, rue Sherbrooke ouest, bureau 100, Montréal
1288-5588 RAYMOND DAVID INC.	1968 04 19	500, boulevard Laird, Mont-Royal
1642-1869 REGROUPEMENT DES CHÔMEURS ET CHOMEUSES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1980 02 22	111, 7e Rue, Noranda
1475-6084 REGROUPEMENT DES GARDERIES DU MONTRÉAL- MÉTROPOLITAIN RÉGION 6-A	1977 09 22	6839 A, rue Drolet, bureau 302 Montréal
1272-0249 ROGER LÉGER INC.	1969 08 19	2255, Westhill, Montréal
1627-0654 ROGER ROUGIER INC.	1978 05 31	105, de Louvain ouest, Montréal
1355-0348 SABLAGE INDUSTRIEL DE SOREL LTÉE	1974 02 11	1681, route Marie-Victorin, Tracy
1262-7816 SERVICE DES LOISIRS STE-GERTRUDE	1964 04 28	11930, rue Brunet, Montréal-Nord
1322-8648 SERVICE D'ENTRETIEN MERCIER LTÉE	1970 06 11	3770, chemin Côte Ste-Catherine, bureau 14, Montréal
1328-9111 LA SOCIÉTÉ DE GESTION SHAWINIGAN INC.	1971 04 23	1162, rue des Érables, Shawinigan
1633-2983 SOCIÉTÉ DE RECHERCHE ET DE DIFFUSION DE LA MUSIQUE HAÏTIENNE	1979 01 29	200, rue Vincent d'Indy, bureau 659, Montréal
1252-7537 LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES FONCIÈRES LTÉE	1963 11 08	1010, de la Gauchetière, bureau 1800, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1229-9293 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT AGAMIZ LTÉE	1965 06 03	1010, de la Gauchetière, bureau 1800, Montréal
1245-5788 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DE CHÂTEAUGUAY LTÉE	1966 12 09	1010, de la Gauchetière, bureau 1800, Montréal
1276-0872 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT MIZA LTÉE	1964 10 16	1010, de la Gauchetière, bureau 1800, Montréal
1277-1424 SOCIÉTÉ PRO MUSICA INC.	1960 10 31	1410, rue Stanley, bureau 408, Montréal
1474-0435 SOCUVER INC.	1977 02 09	579, rue Marie-Victorin, Verchères
1625-2587 LES SPÉCIALISTES DU FREIN C.T., INC.	1978 04 10	1333, rue des Roitelets, Chicoutimi
2151-1704 SPOT JEUNESSE DE SHERBROOKE	1983 02 10	385, rue Short, Sherbrooke
1473-6086 TERMINUS DE THETFORD INC.	1977 01 27	127, St-Alphonse ouest, Thetford Mines
1624-2737 TOURISME DE LANAUDIÈRE	1978 03 13	3647, rue Queen, Rawdon
1470-9273 TOURNOI DE HOCKEY MIDGET D'AMOS INC.	1976 12 09	182, 10 ^e Avenue est, Amos
1348-5312 TRANSPORT R. GERVAIS LTÉE	1973 12 17	761, rue Principale, Saint-Narcisse
1463-9538 TRAPAC LTÉE	1975 12 29	1110, rue Sherbrooke ouest, bureau 2307, Montréal
1272-8903 T.L. SIMARD INC.	1966 01 17	425, rue Lagauchetière est, Montréal
1272-7095 LES VENTES LOU STERN INC.	1981 02 19	9500, rue Meilleur, bureau 400, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1154-4814 YVETTE BUREAU INCORPORÉE	1960 10 17	355, rue St-Joseph, Québec
1318-0401 ZEPOLI INC.	1972 02 18	444, boulevard Pine Beach, Montréal

84

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1630-7233 LA COMMUNE À MARIE INC.	1978 10 26	6
1137-6555 MÉCANO SOUDURE DRUMMOND, LTÉE	1950 03 17	6
1862-3975 LA RENAISSANCE DE L'OUTAOUAIS INC.	1982 10 27	11

84

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1257-9041 ÉTABLISSEMENT MARCASIT	1985 02 14	de l'agent principal à Me Santina Di Pasquale la principale place d'affaires à 6821, St-Denis, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

84

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant les corporations suivantes à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
1149-2279 SCHWARTZ INC.	1985 03 04

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

84

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2367-8162 CONSTRUCTION RAY-ROD LTÉE	1985 03 11	M. Raynald Rodrigue, 2280, 30 ^e Rue, Saint-Prosper	2280, 30 ^e Rue, Saint-Prosper
2373-7950 GESTION NIM LTÉE	1984 03 13	Me Daniel Bénay, avocat, 600, de la Gauchetière ouest, bureau 2400, Montréal	1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 614, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

84

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les**Amendement**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
ENFOPRISE I & COMPAGNIE, LIMITÉE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>ENFOPRISE I & COMPANY, LIMITED</i>	1983 10 03	1985 03 08	175, Bouchard, Dorval
ENFOPRISE II & COMPAGNIE, LIMITÉE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>ENFOPRISE II & COMPANY, LIMITED</i>	1984 09 28	1985 03 08	175, Bouchard, Dorval
PHARM-ESCOMPTE JEAN COUTU (F. TRAVERSY) ENR.	1977 06 29	1985 03 08	4061, Wellington, Verdun
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE MESTON 1984	1984 08 24	1985 03 19	110, pl. Crémazie, Montréal

*Le protonotaire adjoint,
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

85

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de la société en commandite suivante a été dissoute à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date de dissolution	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROGICIELS CORTEX CORTEX SOFTWARE LIMITED PARTNERSHIP	1984 01 04	1985 03 11	360, Lemoyne, Montréal

*Le protonotaire adjoint,
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

85

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
4 TASCHEREAU SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 03 14	475, St-Charles O. app. 118, Longueuil
HARVEY SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 03 13	4545, rue Mentana, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE LABELLE-PERRON LABELLE-PERRON PLAZA AND COMPANY, LIMITED	1985 03 12	65, rue St-Paul ouest, local 408 Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE MICHELET	1985 03 14	2133, Notre-Dame-de-Grâce, Longueuil
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROGICIELS CORTEX 85 CORTEX SOFTWARE LIMITED PARTNERSHIP 85	1985 03 11	360, Lemoyne, Montréal

*Le protonotaire adjoint,
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

85

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les**Avis de reprise d'existence**

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu des pouvoirs délégués par le ministre des Finances, donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1368-8155 CONSTRUCTIONS JANNICK INC.	1985 03 12	Aucune
1351-3288 IMMEUBLES PLACE ARTHUR NORMAND INC.	1985 03 14	Aucune

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Le président-directeur général de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec donne avis qu'il a désigné M. Normand Côté, agent de recherche, et en son absence ou en cas d'incapacité d'agir, Mme Huguette Hardy, agente de gestion financière, comme responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à la R.A.D.Q.

Ces personnes ont leur bureau au 800, place d'Youville, Québec, QC, G1R 4Y5 et leur numéro de téléphone de leur bureau est 418-643-8515.

*Le président-directeur général
de la Régie de l'assurance-dépôts,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

40478

Avis divers

Assemblée Chrétienne de Cookshire

Avis public est, par les présentes, donné que l'Assemblée Chrétienne de Cookshire, Cookshire, QC, une église protestante particulière selon la Loi sur la constitution de certaines églises (L.R.Q., chap. C-63), s'adressera au Gouvernement pour l'acquisition des pouvoirs d'un corps constitué en corporation, le tout suivant ladite Loi sur la constitution de certaines églises.

Cookshire, le 16 février 1985

Le secrétaire,
RICHARD E. STROUT

40235-12-4

Succession Daniel Burke

Prenez avis que Céline Burke, demeurant au 1989, avenue Thomas-Boily, Pointe-Aux-Trembles, présentera à la Cour supérieure pour le district de Saint-Hyacinthe une requête, le quatorze mai mil neuf cent quatre vingt cinq (14 mai 1985), afin d'être déchargée de son administration de la succession de son frère, Daniel Burke, laquelle succession ayant été acceptée préalablement sous bénéfice d'inventaire au bureau de Luc L'Heureux, notaire, 1600, rue Girouard ouest,

Saint-Hyacinthe, QC. Elle déposera avec sa requête un compte final de son administration.

Saint-Hyacinthe, le 22 mars 1985

Le procureur,
LUC L'HEUREUX, notaire

40543

Succession Jean-Marie Pichette

Avis est, par les présentes, donné que dame Germaine Alarie, ménagère, demeurant à Berthierville, 510, rue Crémazie, agissant en sa qualité de tutrice de ses deux (2) enfants mineurs Stéphane Pichette et Karine Pichette, soit les seuls et uniques légataires de leur père, monsieur Jean-Marie Pichette en son vivant demeurant à Berthierville, 510, rue Crémazie, décédé le 6 mai 1984, après avoir fait un testament olographe, lequel a été vérifié par la Cour supérieure du district de Joliette, le 10 décembre 1984, sous le numéro 705-14-000203-849 des dossiers de ladite Cour, a accepté en sa qualité susdite, la succession dudit Jean-Marie Pichette sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte reçu devant Danielle Fafard, notaire, au 427, Montcalm, Berthierville, en date du vingt-cinq (25) février 1985, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, le 26 février 1985, sous le numéro 189508.

Ladite Germaine Pichette a été nommée tutrice auxdits enfants et a été autorisée à accepter la succession dudit Jean-Marie Pichette, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un jugement rendu par Denis-Paul Beaulieu, protonotaire de la Cour supérieure du district de Joliette, le 24 janvier 1985, sous le numéro 705-14-000002-852 des dossiers de ladite Cour.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Danielle Fafard, le 4 mars 1985, et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Berthierville, le 6 mars 1985

Le procureur,
DANIELLE FAFARD, notaire

40500

Succession Michel Bédard

Prenez avis que Doris Côté a accepté, sous bénéfice d'inventaire, au nom de son enfant mineur Martin Bédard, la succession de Michel Bédard, en son vivant technicien en administration, domicilié au 173, rue Caron, Loretteville, décédé le 19 août 1984, aux termes d'un acte reçu devant Diane Blouin, notaire, 788, 47^e Rue est, Charlesbourg, le 7 novembre 1984, et enregistré au bureau d'enregistrement de Québec, le 8 novembre 1984, sous le numéro 1 130 137.

Charlesbourg, le 12 mars 1985

40475

Le procureur,
DIANE BLOUIN, notaire

Succession Raymond Coulombe

Avis est, par les présentes, donné que Dame Juliette Coulombe, femme au foyer, épouse séparée de biens de Jean Champoux, rentier, domiciliée et demeurant actuellement au numéro 4, Jardins-Méridi, appartement 305, ville de Québec, G1S 4M4, seule et unique héritière de son frère, feu Raymond Coulombe, en son vivant retraité, domicilié au numéro 4, Jardins-Méridi, appartement 601, ville de Québec, G1S 4M4, où il est décédé, le dix-huit novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (18-11-1984) sans laisser de testament, a accepté la succession dudit Raymond Coulombe, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte reçu devant Sylvie Tremblay, notaire, pratiquant en la ville de Sainte-Foy, au numéro 2590, boulevard Laurier, local 800, G1V 4M6, daté le 14 mars 1985, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 15 mars 1985, sous le numéro 1140569.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Sylvie Tremblay et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sainte-Foy, le 18 mars 1985

40479

Le procureur,
SYLVIE TREMBLAY, notaire

Ville de Saint-Jérôme*Rachat d'obligations*

Émission du 1^{er} juin 1968

À tous les détenteurs d'obligations émises par la ville de Saint-Jérôme en date du 1^{er} juin 1968:

Avis vous est, par les présentes, donné par le sous-signé, Jacques Foucher, greffier de la ville de Saint-Jérôme, district de Terrebonne, qu'il a été procédé au tirage au sort de seize (16) numéros d'obligations de série B, émission du 1^{er} juin 1968, échéant le 1^{er} juin 1988 et portant intérêt au taux de 7½ % l'an, au montant de 1 000 \$ chacune, en vue de leur rachat. Les numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort sont les suivants:

BM 265, BM 271, BM 275, MB 282, BM 295, BM 298, BM 302, BM 313, BM 319, BM 332, BM 336, BM 352, BM 360, BM 376, BM 383, BM 392.

Veillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 1^{er} juin 1985, et que la valeur en capital de ces obligations sera versée aux détenteurs de ces obligations par toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur remise desdites obligations.

Ce rachat est effectué en vertu des clauses stipulées audités obligations et comprend un montant de 16 000 \$ prévu le 1^{er} juin 1985.

Saint-Jérôme, le 26 février 1985

40453

Le greffier,
JACQUES FOUCHER, notaire

**Changement de nom et d'autres
qualités de l'état civil — Loi sur le**

Accordés**Joseph Eustache Roger Lacombe**

Par le certificat numéro 85-133 du 14 mars 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Eustache Roger Turcotte, né (e) le 16 janvier 1947, en celui de Joseph Eustache Roger Lacombe.

Sainte-Foy, le 20 mars 1985

85 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Gaston Serge Roger Bergeron

Par le certificat numéro 85-139 du 14 mars 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gaston Serge Roger, né (e) le 9 septembre 1947, en celui de Joseph Gaston Serge Roger Bergeron.

Sainte-Foy, le 20 mars 1985

85 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Gérard Jocelyn Martin

Par le certificat numéro 85-131 du 14 mars 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gérard Jocelyn Rathé, né (e) le 16 octobre 1942, en celui de Joseph Gérard Jocelyn Martin.

Sainte-Foy, le 18 mars 1985

85 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jean Paul Tanguay

Par le certificat numéro 85-138 du 14 mars 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean-Marie Paul Lafrance, né (e) le 23 juin 1966, en celui de Joseph Jean Paul Tanguay.

Sainte-Foy, le 20 mars 1985

85 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Louis Jean Philippe Blouin

Par le certificat numéro 85-132 du 14 mars 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Louis Jean Philémon Philippe Blouin, né (e) le 29 septembre 1951, en celui de Joseph Louis Jean Philippe Blouin.

Sainte-Foy, le 20 mars 1985

85 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Napoléon Paul Pigeon

Par le certificat numéro 85-135 du 14 mars 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Napoléon Marc Pigeon, né (e) le 1^{er} août 1934, en celui de Joseph Napoléon Paul Pigeon.

Sainte-Foy, le 20 mars 1985

85 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Irène Claude Petit

Par le certificat numéro 85-136 du 14 mars 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Irène Claudette Petit, né (e) le 9 mai 1951, en celui de Marie Irène Claude Petit.

Sainte-Foy, le 20 mars 1985

85 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lucille Nathalie Valérie Leblond-Dufour

Par le certificat numéro 85-137 du 14 mars 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucille Nathalie Dufour, né (e) le 22 mai 1966, en celui de Marie Lucille Nathalie Valérie Leblond-Dufour.

Sainte-Foy, le 20 mars 1985

85 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Marcelle Marielle Beaupré

Par le certificat numéro 85-134 du 14 mars 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénoms de Joseph Albert Marcel Beaupré, né (e) le 28 août 1949, en ceux de Marie Marcelle Marielle Beaupré.

Sainte-Foy, le 20 mars 1985

85 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes**Augustine Savoie**

Prenez avis que Augustine Savoie, domiciliée au rang 4, Amos, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tina Savoie.

Amos, le 6 mars 1985

40379-13-2

Le procureur de la requérante,
MARTINE BEAUCAGE, notaire

Benoit Simard

Prenez avis que Benoit Simard, domicilié au 883, Wilfrid-Laurier, Chomedey, ville de Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Benoit David.

Laval, le 7 février 1985

40487-14-1

Les procureurs du requérant,
FORGUES, BELISLE & LACOMBE

Carmelle Dussault Arpin

Prenez avis que Carmelle Dussault Arpin, domiciliée au c.p. 87, rue Principale, Angliers, comté Témiscamingue, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carmelle Du Sault-Arpin.

Angliers, le 25 mars 1985

40533-14-2

La requérante,
CARMELLE DUSSAULT ARPIN

Chuyen Hao Huyng

Prenez avis que Chuyen Hao Huyng, domiciliée au 6390, rue Marseille, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Francesca Teresa Rosa Huyng.

Montréal, le 13 novembre 1984

40413-13-2

Les procureurs de la requérante,
BÉLANGER, LEDUC & ASS.

Denise Francine Breton

Prenez avis que Denise Francine Breton, domiciliée au 5675, rue Bretagne, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denise Francine Marie-France Breton.

Montréal, le 14 mars 1985

40380-13-2

Les procureurs de la requérante,
HARRIS, ALLAIN, THOMAS, MASON

Dolorès L'Heureux

Prenez avis que Dolorès L'Heureux, domiciliée au 1231, rue Blanchet, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Doris L'Heureux.

Longueuil, le 11 mars 1985

40497-14-2

Les procureurs de la requérante,
LESTAGE & RHÉAUME

Ernest Rivard

Prenez avis que Ernest Rivard, domicilié au 142, rue Principale, Grondines, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Omer Rivard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Québec, le 15 mars 1985

40419-13-2

Le procureur du requérant,
YSA BROCHU, notaire

Eva Dorothea Stroka

Prenez avis que Eva Dorothea Stroka, domiciliée au 1941, Prud'Homme, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Eva Dorothea Maximilian Stroka.

Montréal, le 25 février 1985

40498-14-2 *La requérante,*
EVA DOROTHEA STROKA

Fernando Dubé

Prenez avis que Fernando Dubé, domicilié au 8039, Henri-Julien, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Fernand Dubé.

Montréal, le 15 mars 1985

40469-14-2 *Le requérant,*
FERNANDO DUBÉ

Gérardine Despatis

Prenez avis que Gérardine Despatis, domiciliée au 3688, Dandurand, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michèle Despatis.

Montréal, le 7 mars 1985

40504-14-2 *La requérante,*
GÉRARDINE DESPATIS

Hélène Pappathomas

Prenez avis que Hélène Pappathomas, domiciliée au 4311, rue Rivard, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hélène Thomas.

Montréal, le 20 février 1985

40488-14-2 *Les procureurs de la requérante,*
POIRIER, CARRIÈRE & PINARD

Ho (Howard) Seto

Prenez avis que Ho (Howard) Seto, domicilié au 1051, avenue du Port, La Baie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Howard Aidan Seto.

Chicoutimi, le 13 mars 1985

40420-13-2 *Les procureurs du requérant,*
LAMBERT & LAMBERT, *avocats*

Jean Gauthier

Prenez avis que Jean Gauthier, domicilié au 8072, de Lorimier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Yves Lavoie.

Montréal, le 27 février 1985

40470-14-2 *Le procureur du requérant,*
ME GÉRARD SOUMEILLANT

Jean Gérard Rogé Villeneuve

Prenez avis que Jean Gérard Rogé Villeneuve, domicilié au 2793, Montarville, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Gérard Roger Villeneuve.

Sainte-Foy, le 18 février 1985

40349-13-2 *Le requérant,*
JEAN GÉRARD ROGÉ VILLENEUVE

Jeannine Couturier

Prenez avis que Jeannine Couturier, domiciliée au 3018, rue Matapédia, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Janine Couturier.

Québec, le 15 mars 1985

40381-13-2 *Les procureurs de la requérante,*
STEIN, MONAST, PRATTE & MARSEILLE

Johanne Mailhot

Prenez avis que Johanne Mailhot, domiciliée au 79A, Highland, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Johanne Gauthier.

Lachine, le 11 mars 1985

40382-13-2 *Les procureurs de la requérante,*
BARRIÈRE, NEUER & ASS.

Joseph Émilien Guy Ratté

Prenez avis que Joseph Émilien Guy Ratté, domicilié au 4803, Sainte-Marthe, appartement 1, Shawinigan, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Émilien Guy Nobert.

Shawinigan, le 12 mars 1985

Les procureurs du requérant,
MASSICOTTE, DESSUREAULT, ROY
& PLAMONDON

40471-14-2

Joseph Léonide Cormier

Prenez avis que Joseph Léonide Cormier, domicilié au 464, 47^e Rue ouest, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lionel Cormier.

Charlesbourg, le 19 mars 1985

Le requérant,
JOSEPH LÉONIDE CORMIER

40421-13-2

Joseph Paul Hector Robitaille

Prenez avis que Joseph Paul Hector Robitaille, domicilié au 206, rue Falardeau, appartement 2, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Hector Jean-Paul Robitaille.

Québec, le 26 février 1985

Les procureurs du requérant,
CÔTÉ, DEMERS & LAMBERT

40534-14-2

Léonore Cossette

Prenez avis que Léonore Cossette, domiciliée au 11020, Audoin, appartement 5, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Laura Cossette.

Montréal-Nord, le 7 mars 1985

La requérante,
LÉONORE COSSETTE

40521-14-2

Lionel Rush Jackson Marks

Prenez avis que Lionel Rush Jackson Marks, domicilié au 1831, Lincoln, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lionel Rush Jackson Marks de Chabris

Montréal, le 21 mars 1985

Les procureurs du requérant,
KIRSHENBLATT & CRESTOHL

40499-14-2

Louisa Bilodeau Couture

Prenez avis que Louisa Bilodeau Couture, domiciliée au 1004, chemin Royal, Saint-Pierre, île d'Orléans, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Louisa.

Île d'Orléans, le 12 mars 1985

La requérante,
LOUISA BILODEAU COUTURE

40414-13-2

Madeleine Sylvain

Prenez avis que Madeleine Sylvain, domiciliée au 900, boulevard Lemire ouest, R.R. 4, Drummondville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Madleen Bouchard.

Drummondville, le 20 mars 1985

Les procureurs de la requérante,
GAGNON, HINSE & ASS.

40472-14-2

Marc Richer

Prenez avis que Marc Richer, domicilié au 49, rue Daniel-Johnson, appartement 6, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marc Ménard.

Hull, le 18 mars 1985

Le procureur du requérant,
ME DENIS DUFOUR

40522-14-2

Marie Cécile Henriette Ladouceur

Prenez avis que Marie Cécile Henriette Ladouceur, domiciliée au 4860, chemin Queen Mary, appartement 14, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Cécile Sylvianne Ladouceur.

Montréal, le 14 mars 1985

40415-13-2

Les procureurs de la requérante,
MILLER, GREEN & ASSOCIÉS

Marie Hélaine Lucy Doull

Prenez avis que Marie Hélaine Lucy Doull, domiciliée au 87, rue Colette, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patsy Doull.

Hull, le 28 février 1985

40383-13-2

Le procureur de la requérante,
ME SUZANNE RICARD

Marie Lucille Caron

Prenez avis que Marie Lucille Caron, domiciliée au 3320, terrasse Maricourt, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pauline Caron.

Sainte-Foy, le 11 mars 1985

40384-13-2

La requérante,
LUCILLE CARON

Marie Marguerite Bujold

Prenez avis que Marie Marguerite Bujold, domiciliée au 713, rue Corinne, Fabreville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Céline Bujold.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 12 mars 1985

40350-13-2

Le procureur de la requérante,
MICHELINE OUELLETTE, *notaire*

Marie Osanne Réjeanne Vautier

Prenez avis que Marie Osanne Réjeanne Vautier, domiciliée au 2060, rue Fleury est, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Osanne Réjeanne Léveillé.

Montréal, le 23 janvier 1985

40505-14-2

Les procureurs de la requérante,
BOISCLAIR, KOZINA, DÉSY, SASSEVILLE,
LAFORTUNE, *avocats*

Marie Rose de Lima

Prenez avis que Marie Rose de Lima, domiciliée au 6120, Bédard, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rose Lévesque.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Brossard, le 6 mars 1985

40351-13-2

Le procureur de la requérante,
JACQUES ALIE, *avocat*

Marie-Rose Thérèse Gagnon

Prenez avis que Marie-Rose Thérèse Gagnon, domiciliée au 22, Saint-Louis, Breakeyville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Rose Thérèse Aline Gagnon.

Breakeyville, le 12 mars 1985

40352-13-2

La requérante,
MARIE-ROSE THÉRÈSE GAGNON

Orvel Seymour Spence

Prenez avis que Orvel Seymour Spence, domicilié au 3675, rue Jeanne-Mance, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de James Johnson.

Montréal, le 14 février 1985

40489-14-2

Les procureurs du requérant,
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT
& TSIMBERIS

Patrick James Creary

Prenez avis que Patrick James Creary, domicilié au 1411, rue Fort, appartement 1504, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patrick James.

Montréal, le 19 mars 1985

40473-14-2

Les procureurs du requérant,
LAVIOLETTE & MAYNARD

Paul Simard

Prenez avis que Paul Simard, domicilié au 883, Wilfrid-Laurier, Chomedey, ville de Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul David.

Laval, le 7 février 1985

40490-14-2

Les procureurs du requérant,
FORGUES, BELISLE & LACOMBE

Raymond Grysyk

Prenez avis que Raymond Grysyk, domicilié au 79A, Highland, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Chalus.

Lachine, le 12 mars 1985

40353-13-2

Les procureurs du requérant,
BARRIÈRE, NEUER & ASS.

René Mathieu

Prenez avis que René Mathieu, domicilié au 2336, Jean-Durand, appartement 4, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Mathieu Cabana.

Sainte-Foy, le 14 mars 1985

40385-13-2

Le requérant,
RENÉ MATHIEU

William Marcus St-Clair Durant

Prenez avis que William Marcus St-Clair Durant, domicilié au 464, Dollard, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Abdullah Mohammed.

Lachine, le 22 mars 1985

40523-14-2

Le procureur du requérant,
MOE NEUER

Xercès Dieudonné

Prenez avis que Xercès Dieudonné, domicilié au 4397, croissant Impérial, Pierrefonds, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Philippe Dieudonné.

Pierrefonds, le 7 mars 1985

40506-14-2

Le requérant,
XERCÈS DIEUDONNÉ

Yvette Morisset connue sous le nom de Yvette Morissette

Prenez avis que Yvette Morisset connue sous le nom de Yvette Morissette, domiciliée au 455, Rouer, Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yvette Morissette.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Rimouski, le 14 mars 1985

40386-13-2

La requérante,
YVETTE MORISSET

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

ARTHUR ROY ET FILS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ARTHUR ROY ET FILS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ontario, le 27 février 1985

40491 *Le procureur de la compagnie,*
SUZANNE DESROSIERS

**ASSOCIATION MONTRÉALAISE D'ACTION
RÉCRÉATIVE ET CULTURELLE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION MONTRÉALAISE D'ACTION RÉCRÉATIVE ET CULTURELLE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 février 1985

40458 *Le procureur de la compagnie,*
PIERRE BENOIT, notaire

BASE ÉDUCATIVE 634 DE JONQUIÈRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BASE ÉDUCATIVE 634 DE JONQUIÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 13 mars 1985

40507 *Le procureur de la compagnie,*
JEAN-YVES TREMBLAY

BUDGET POPULAIRE DU SUD-OUEST

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BUDGET POPULAIRE DU SUD-OUEST» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 mars 1985

40535 *La secrétaire-trésorière,*
LÉONIE CHASLES

CENTRE D'ART POPULAIRE DU SUD-OUEST

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE D'ART POPULAIRE DU SUD-OUEST» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 mars 1985

40536 *La secrétaire-trésorière,*
LÉONIE CHASLES

CLAUDE BEAULIEU SPORTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLAUDE BEAULIEU SPORTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Les actifs de la corporation ont été entièrement transférés à la corporation GESTION C.B.G.A. INC. qui demandera, dans les jours qui suivent, le changement de sa dénomination sociale pour devenir CLAUDE BEAULIEU SPORTS (1985) INC.

Les opérations des magasins CLAUDE BEAULIEU SPORTS continueront sans changement.

Saint-Jérôme, le 18 mars 1985

40516 *Les procureurs de la compagnie,*
ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR ET FORTIN

ÉCONO-STOP

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉCONO-STOP» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 18 mars 1985

40459 *Le président,*
JEAN PROULX

ÉLECTROVERT (QUÉBEC) LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉLECTROVERT (QUÉBEC) LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 mars 1985

40460 *Les procureurs de la compagnie,*
MARTINEAU, WALKER

GIROUX & FILION LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GIROUX & FILION LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 mars 1985

40526 *Le procureur de la compagnie,*
ROSAIRE CHARTRAND, notaire

F. JOURDAIN ET SES FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «F. JOURDAIN ET SES FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Asbestos, le 26 mars 1985

40524 *Les procureurs de la compagnie,*
LAROQUE & CORBEIL, notaires

IMMEUBLE HÔTELIER DORCHESTER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMMEUBLE HÔTELIER DORCHESTER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 mars 1985

40509 *Les procureurs de la compagnie,*
GUY & GILBERT, avocats

FENMORE REALTIES INCORPORATED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FENMORE REALTIES INCORPORATED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 mars 1985

40525 *Pour la compagnie,*
JEAN CLAUDE FILIAULT

**MENTON REALTIES LTD.
IMMEUBLES MENTON LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MENTON REALTIES LTD.—IMMEUBLES MENTON LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 mars 1985

40528 *Pour la compagnie,*
MAX ZENTNER

GESTION Y.W.F. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION Y.W.F. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 1^{er} mars 1985

40508 *Le secrétaire,*
G. FILION

INDUSTRIES CORIAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INDUSTRIES CORIAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 20 mars 1985

40517 *Le procureur de la compagnie,*
MICHEL GALIPEAU, notaire

INDUSTRIES D.C.B. LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INDUSTRIES D.C.B. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 mars 1985

40510

Le secrétaire,
ROBERT SAVOIE

INDUSTRIES RAYGI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INDUSTRIES RAYGI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 20 mars 1985

40518

Le procureur de la compagnie,
MICHEL GALIPEAU, *notaire*

JUSTEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JUSTEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 mars 1985

40492

Le procureur de la compagnie,
PAUL MARTEL, *avocat*

**LE CLUB D'ÂGE D'OR DE LA DESSERTÉ
ST-SACREMENT INC.
LE CLUB D'AMITIÉ DE LA DESSERTÉ
ST-SACREMENT INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CLUB D'ÂGE D'OR DE LA DESSERTÉ ST-SACREMENT INC.» et «Le CLUB D'AMITIÉ DE LA DESSERTÉ ST-SACREMENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Louis-de-Terrebonne, le 25 février 1985

40461

La secrétaire,
DIANE RHÉAUME

LE CLUB RÉCRÉATIF CASAVANT

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CLUB RÉCRÉATIF CASAVANT» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 25 février 1985

40462

Le secrétaire,
GILLES GIARD

LEGICO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LEGICO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 mars 1985

40493

Le procureur de la compagnie,
PAUL MARTEL, *avocat*

LES ENTREPRISES GIPOLO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES GIPOLO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 20 mars 1985

40519

Le procureur de la compagnie,
MICHEL GALIPEAU, *notaire*

LES IMPORTATIONS LILLIPUT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMPORTATIONS LILLIPUT INC.» demandera

à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 mars 1985

40494

Le procureur de la compagnie,
PAUL MARTEL, *avocat*

LES PRODUITS DE COMBUSTION ACME INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PRODUITS DE COMBUSTION ACME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 février 1985

40495

Le procureur de la compagnie,
ME MICHEL B. PARÉ

LES PURIFICATEURS D'EAU B. ET M. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PURIFICATEURS D'EAU B. ET M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 mars 1985

40527

Le procureur de la compagnie,
ROSAIRE CHARTRAND, *notaire*

NUTRIGESTION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NUTRIGESTION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 21 mars 1985

40511

Les procureurs de la compagnie,
MONTY, COULOMBE, PÉPIN, FECTEAU,
FOURNIER, GILBERT, LANDRY & ASSOCIÉS

RESTAURATION BROCHU ET LAMARRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURATION BROCHU ET LAMARRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 19 mars 1985

40463

Le président,
YVAN LAMARRE

S. RUBIN REALTY CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «S. RUBIN REALTY CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 février 1985

40464

Le secrétaire-trésorier,
MOE LEVIN

SILOGE LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SILOGE LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 21 mars 1985

40496

Les procureurs de la compagnie,
GAGNÉ, LETARTE, SIROIS, BEAUDET
& ASSOCIÉS

THÉO COUTURE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «THÉO COUTURE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 mars 1985

40465

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

**WALTER PELLEY TRANSPORT INC.
TRANSPORT WALTER PELLEY INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «WALTER PELLEY TRANSPORT INC.—TRANSPORT WALTER PELLEY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

LaSalle, le 22 mars 1985

40529

Le président,
DAVID CHERRETT

Compagnies minières — Loi sur les

Avis divers

MINES DE MÉTAUX ABITIBI LTÉE

(Libre de responsabilité personnelle)

ABITIBI METALS MINES LTD.

(No Personal Liability)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., chap. C-47) et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 19 mars 1985, à la compagnie « ABITIBI METALS MINES LTD. (Libre de responsabilité personnelle) », changeant sa dénomination sociale en celle de « MINES DE MÉTAUX ABITIBI LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) » — « ABITIBI METALS MINES LTD. (No Personal Liability) ».

Modifiant le capital-actions.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1378-0200

84

STANDARD GOLD MINES LTD.

Autorisation en vertu de la section VI

La compagnie « STANDARD GOLD MINES LTD. » a été autorisée à vendre ou autrement aliéner, au Québec ses actions, stocks, certificats d'actions, obligations et autres valeurs.

Le principal bureau au Québec est au 1, place Ville-Marie, bureau 3725, Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations ou procédures exercées contre elle est Me Henri Lantôt, 1, place Ville-Marie, bureau 3725, Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1645-8879

84

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Clément Martin

Succession de Martin, Clément, en son vivant du 1283D, rang Saint-Michel, Saint-Ignace-de-Loyola, QC, décédé le 15 février 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

40466

Succession Jacques Trépanier

Succession de Trépanier, Jacques, en son vivant du 39, des Vétérans, Asbestos, QC, décédé le 12 juin 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

40530

Succession Lawrence Gerald Walton

Succession de Walton, Lawrence Gerald, en son vivant du 6940, rue Louis-Dupire, Montréal, QC, décédé le 24 octobre 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

40531

Succession Marcel Lafontaine

Succession de Lafontaine, Marcel, en son vivant du 6599, de Gaspé, Montréal, QC, décédé le 17 octobre 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

40532

Succession Micheline Lafrance

Succession de Lafrance, Micheline, en son vivant domiciliée au Foyer Notre-Dame-de-Lourdes, 105, rue Hermine, Québec, décédée le 27 décembre 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

40467

Succession Raymond Galipeau

Succession de Galipeau, Raymond, en son vivant domicilié à Saint-Stanislas-de-Kostka, QC, décédé le 25 mars 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

40468

**Inspecteur général
des institutions financières**

Assurances — Loi sur les

**Société mutuelle d'assurance contre l'incendie
d'Abitibi**

et

**Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de
Ferme Neuve**

Demande de fusion

Prenez avis que la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie d'Abitibi et la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Ferme Neuve ont convenu de fusionner aux termes d'une convention intervenue entre elles et approuvée à l'unanimité des voix enregistrées par leurs membres à leurs assemblées générales respectives.

Québec, le 26 février 1985

40291-12-4

Les procureurs,
FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS, *avocats*

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Les Placements Polidard Inc.

Avis est, par les présentes, donné que le 18 janvier 1985, les actionnaires de la compagnie « Les Placements Polidard Inc. » ont adopté régulièrement une résolution déclarant que les affaires de la compagnie seront liquidées volontairement et que la compagnie sera dissoute, et nommant M. Carol Bourgeois, liquidateur des affaires de la compagnie.

Alma, le 22 mars 1985

40520

Le secrétaire,
RICHARD BÉDARD

Je soussigné, Richard Bédard, secrétaire de la compagnie « Les Placements Polidard Inc. » certifie que la résolution mentionnée dans l'avis ci-dessus a été adoptée à l'unanimité par les actionnaires présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et régulièrement tenue le 18 janvier 1985.

Signé à Alma,
ce 22^e jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-cinq.

Services d'entretien Landry Ltée

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que par jugement de l'honorable juge Jacques Vaillancourt dans une cause portant le numéro 500-05-002160834 de la Cour supérieure du district de Montréal, ce dernier a ordonné la liquidation de « Services d'entretien Landry Ltée », constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies et a nommé à titre de liquidateur M. Roger Gauvin, c.a., du 561, boulevard Crémazie est, Montréal.

40476

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1861-2986

Société d'entraide économique de Dorchester (Loi sur les sociétés d'entraide économique)

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la « Société d'entraide économique de Dorchester », tenue à Saint-Malachie, le 18 février 1985, il a été résolu que les affaires de ladite société soient liquidées et que celle-ci soit dis-

soute en vertu de la Loi sur les sociétés d'entraide économique et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que la firme « Price Waterhouse Ltée » soit nommée liquidatrice des affaires de ladite société.

Québec, le 1^{er} mars 1985

40503

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Ministères — Avis concernant les

Éducation

Divers

Collège d'enseignement général et professionnel André-Laurendeau

Avis est donné qu'en vertu de l'article 4 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chap. C-29), des lettres patentes supplémentaires ont été émises le 14 novembre 1984 corrigeant le nom du Collège d'enseignement général et professionnel André Laurendeau de manière à ce qu'il se lise « Collège d'enseignement général et professionnel André-Laurendeau ».

88

*Le sous-ministre de l'Enseignement
supérieur, de la Science et
de la Technologie,*
CAMILLE LIMOGES

Énergie et Ressources

Arrêtés ministériels

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), il a été préparé, sous notre direction des plans de parties de territoire, comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement

concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et les livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans et de ces livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et livres de renvoi corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoires;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 15 mars 1985

Le ministère de l'Énergie et des Ressources,
JEAN-GUY RODRIGUE
Cad. 85-02

Cédule A

Cadastre du canton de Boucher, comprenant les lots 1 à 3 du rang A, 1 à 12 du rang B, 1 à 15 du rang C et 1 à 5 du rang E, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Shawinigan à Shawinigan.

275336
275337

Cadastre du bassin de la rivière Manicouagan, comprenant le bloc 48, dont copie du plan et livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Saguenay à Baie-Comeau.

275432

Cadastre du canton de Holland, comprenant le bloc 83, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts à Gaspé.

274571

Cadastre du canton de Jonquière, comprenant le bloc 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Chicoutimi à Chicoutimi.

275856

Cadastre du canton de Lartigue, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Chicoutimi à Chicoutimi.

276026

86

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), il a été préparé, sous notre direction des plans de parties de territoire, comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et les livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans et de ces livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et livres de renvoi corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoires;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 10 janvier 1985

Le ministre de l'Énergie et des Ressources,

JEAN-GUY RODRIGUE

Cad. 84-12

Cédule A

Cadastre de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, comprenant les blocs 4 et 5, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Vaudreuil à Vaudreuil.

600875

Cadastre de la paroisse de Lachine, comprenant le bloc 40, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Montréal à Montréal.

600778

Cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), comprenant les lots 225 et 226, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Québec à Québec.

270101

Cadastre de la seigneurie de Terre-Ferme-de-Mingan, comprenant le bloc 3 du canton de Mingan, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Sept-Îles à Sept-Îles.

271068

Cadastre du canton de Latour, comprenant le bloc 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Saguenay à Baie-Comeau.

271069

Cadastre du canton de De Monts, comprenant le bloc 7, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Saguenay à Baie-Comeau.

271070

Cadastre du canton de Mercier, comprenant le bloc 143, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Témiscamingue à Ville-Marie.

273515

Cadastre du canton de Desroberts, comprenant le lot 43 du rang D, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Rouyn-Noranda à Rouyn.

272523

Cadastre du canton de Wright, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Gatineau à Maniwaki.

269602

Cadastre du canton de Northfield, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Gatineau à Maniwaki.

269601

Cadastre du canton de Bousquet, comprenant le bloc 22, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Rouyn-Noranda à Rouyn.

271294

Cadastre du canton de Bourlamaque, comprenant le lot 216 du rang B, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement d'Abitibi à Amos.

273761

86

Cadastres

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 6-187 du rang XIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 janvier 1985

Remplacer: les lots 6-94, 6-111 et 6-126 du rang XIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 janvier 1985

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock Forest

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274643

86

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 105-361 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1984

Remplacer: les lots 105-301 et 105-302 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1984

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274489

86

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 115-201 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Remplacer: le lot 115-132 et une partie des lots 115-30 et 115-31 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274461

86

Canton de Chertsey

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 8B-6 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Cadastre: Chertsey, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Chertsey

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272636

86

Village de la Côte-de-la-Visitation

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 192-1646 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Remplacer: les lots 192-796 à 192-800, 192-801-1, 192-828 à 192-832, 192-833-1 et une partie des lots 192-795, 192-801, 192-823-1, 192-823, 192-827 et 192-833 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Cadastre: Côte-de-la-Visitation, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600494

86

Village de la Côte-de-la-Visitation

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 297 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Remplacer: le lot 172-2639 et une partie du lot 172 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Cadastre: Côte-de-la-Visitation, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600942

86

Village de la Côte-de-la-Visitation

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 301 à 305 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Remplacer: les lots 177-84 à 177-93, 177-97 à 177-106, 178-331, une partie des lots 177-115, 177, 178-329, deux parties du lot 178, et la partie restante des lots 177-94, 177-119, 177-650, 178-330 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Cadastre: Côte-de-la-Visitation, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600956

86

Village de la Côte-de-la-Visitation

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 298 à 300 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Remplacer: les lots 12-497 à 12-500, une partie des lots 12-187 et 12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Cadastre: Côte-de-la-Visitation, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601069

86

Village de la Côte-de-la-Visitation

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 306 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Remplacer: le lot 2-31 et une partie du lot 2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Cadastre: Côte-de-la-Visitation, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601480

86

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 822-21 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 janvier 1985

Remplacer: les lots 822-10, 822-11 et 822-12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 janvier 1985

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Granby

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274493

86

Canton de Grandison

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 49, 50 et 51 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Remplacer: les lots 42, 43, 44 et une partie des lots 32 et 32-55 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Grandison, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Mont-Tremblant

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600255

86

Pairie d'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 52-79 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 52-48-14, 52-48-15 et 52-48 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Cadastre: Ancienne-Lorette, paroisse d'
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273963

86

Pairie de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 804 à 806 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 décembre 1984

Remplacer: les lots 17-221 à 17-225, 18-201 à 18-212 et une partie des lots 17, 18 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 décembre 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273006

86

Village de Lauzon

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1219, 1220, 1221 et 1222 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984.

Remplacer: le lot 1120-1-5 et une partie des lots 1120-1-3-2, 1120-1-3, 1120-1 et 1120 de ce cadastre et une partie des lots 206-223-11, 206-223-12, 206-223 et 206 du cadastre du village de Lauzon (partie est) en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984.

Cadastre: Lauzon, village de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Lauzon

Québec, le 28 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269808

86

Ville de Lévis (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 712 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1984.

Remplacer: les lots 607, 610 et une partie des lots 602 et 608 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1984.

Cadastre: Lévis, ville de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Lévis

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275198

86

Canton de Marchand

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le bloc 2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984.

Remplacer: les lots 14, 15, 16 et une partie du lot 17 du rang III et une partie du lot 17 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984.

Cadastre: Marchand, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: canton de Marchand

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271749

86

Mirabel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 16-187 à 16-196 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984.

Remplacer: les lots 16-7, 16-177 et une partie du lot 16-169 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984.

Cadastre: Mirabel
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600250

86

Ville de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2289 en vertu des dispositions des articles 2174*b* du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984.

Remplacer: les lots 469-17 à 469-22, 469-22A, 469-23 à 469-49, 471, 472, 473-1 à 473-8, 473 à 484, 490 à

502, 507 à 527, 528-1, 533 à 544, 544-1, 545 à 561, 567-1 à 567-4, 568 à 576, 577-1 à 577-3, 577, 585, 586, 1882 à 1885, une partie des lots 467-3 à 467-6, 467-15, 469, 470, 485 à 489, 528 à 532, 562 à 567, deux parties du lot 467 et la partie restante des lots 467-14, 469-50 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Montréal, ville de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600629

86

Ville de Montréal (quartier Sainte-Marie)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1655 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 1120, 1120-1, 1120-2, 1123, 1124 et 1127 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Montréal, ville de (quartier Sainte-Marie)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600453

86

Ville de Montréal (quartier Sainte-Marie)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1648 à 1651 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Remplacer: les lots 1394, 1395 et une partie du lot 1399-1 et 1399 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Cadastre: Montréal, ville de (quartier Sainte-Marie)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099687

86

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 88-1083, 88-1084, 88-1087, 88-1088, 88-1091, 88-1092 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Remplacer: deux parties du lot 88-328 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601028

86

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 3608-289 et 3609-118 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Remplacer: les lots 3608-240, 3609-30 et la partie restante des lots 3608-239 et 3609-29 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600244

86

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 176-541 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Remplacer: le lot 176-525 et une partie du lot 176-526 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099876

86

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 421-45 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 janvier 1985

Remplacer: le lot 421-33 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 janvier 1985

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock Forest

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274610

86

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 304-143 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Remplacer: les lots 304-17 et 304-18 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600110

86

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 206-2072 à 206-2087 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Remplacer: les lots 206-1560 à 206-1562, 206-1566 à 206-1584, 206-1588 à 206-1590, une partie des lots 206-1565 et 206-1585 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600955

86

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 304-127 à 304-140, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Remplacer: les lots 304-6, 304-60 à 304-65, 304-74 à 304-80 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601097

86

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: la partie restante du lot 48-117 (comme en date du 16 décembre 1964) en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Est

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600859

86

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 101-39 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Remplacer: une partie du lot 101-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-Claire

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600564

86

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 132-294 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Remplacer: les lots 132-13, une partie des lots 132-14, et 132-59 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600980

86

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 132-280 à 132-293 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Remplacer: les lots 132-269 à 132-276 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601094

86

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 295 à 305 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Remplacer: les lots 142-2, 142-5 à 142-7, 142-108 à 142-110, 142-112 à 142-114, 142-553, 142-554, 143-2, 143-5, 143-10 à 143-17, 143-144 à 143-146, 145-1, 145-2, 145-198 à 145-206, 149-6, 150-2, 150-421 à 150-440, 150-449, 150-451, 150-452, 153-277, 153-294, une partie des lots 142, 142-8, 142-107, 142-111, 142-115, 143, 143-1, 143-18 à 143-24, 143-90, 143-143, 143-147, 143-725, 145, 146, 149, 150, 150-1, 150-3, 150-4, 150-383, 150-384, 150-417 150-419, 150-420, 150-450, 153, 153-3 à 153-10, 153-291 et la partie restante des lots 153-278 à 153-281, 153-295 à 153-301 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099583

86

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1-110 du rang VI du canton de Morin en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Remplacer: les lots 1-34, 1-35, 1-36 du rang VI du canton de Morin en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Val-Morin

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099859

86

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 9-210 du rang III du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600623

86

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 11A-254-38 à 11A-254-41 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Remplacer: les lots 11A-254-12, 11A-254-13, 11A-254-33, 11A-254-35 et une partie du lot 11A-254-17 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099700

86

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 57-271 à 57-307, 59-603 et 59-604 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1984

Remplacer: les lots 57-157 à 57-164, 57-177 à 57-189, 57-200 à 57-212, 59-326 et 59-327 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 25 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271200

86

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 94-1669 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: les lots 94-1250 à 94-1252, 94-1276 à 94-1289, 94-1303 une partie des lots 94-6 à 94-9, 94-53, 94-143 et la partie restante des lots 94-10, 94-1249, 94-1253, 94-1254, 94-1255, 94-1290, 94-1291, 94-1301 et 94-1302 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 25 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
268904

86

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 64-1321 et 64-1322 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Remplacer: les lots 64-1156 à 64-1158 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274738

86

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 155-698, 155-699 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Remplacer: une partie des lots 155-39, 155-40 et 155-41 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Lemoyne

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274520

86

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 56-820 et 56-821 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 décembre 1984

Remplacer: les lots 56-455 et 56-456 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 décembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273907

86

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 12-51 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1984

Remplacer: une partie du lot 12-48 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273701

86

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 557 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 décembre 1984

Remplacer: les lots 154-135 et d'une partie du lot 154 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 décembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273639

86

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 234-752 et 235-664 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 décembre 1984

Remplacer: les lots 234-498 à 234-501, 234-519 à 234-529, 235-407 à 235-413 et une partie du lot 234-502 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 décembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273140

86

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 57-308, 57-309, 57-310 et 59-605 à 59-612 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1984

Remplacer: les lots 57-240 à 57-243 et 59-455 à 59-464 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272801

86

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 552 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1984

Remplacer: les lots 131-25 à 131-27, 131-226, 131-227, 131-230 à 131-232 et une partie des lots 131-234, 131-235, 131 et 307 en vertu des dispositions de

l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271467

86

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 59-546 à 59-602, 78-587 à 78-605, 79-349 et 79-350 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1984

Remplacer: les lots 59-371 à 59-417, 78-453, 78-454, 78-459 à 78-464, 79-270, 79-271 et la partie restante des lots 78-446 à 78-448, 78-455 à 78-458 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271199

86

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 213-304 à 213-331 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 décembre 1984

Remplacer: les lots 213-232 à 213-279 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 décembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Greenfield-Park

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270183

86

Paroisse de Saint-David-de-l'Auberivière

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Remplacer: les lots 78-80-1 et 78-80-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984. Cet avis complète celui paru dans la *Gazette officielle du Québec* du 8 août 1984, (annexe 116, no 32, page 3770).

Cadastre: Saint-David-de-l'Auberivière paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-David-de-l'Auberivière

Québec, le 28 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273820

86

Paroisse de Saint-Edmond-de-Stonham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 27 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1984

Remplacer: une partie des lots 11 et 25 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1984

Cadastre: Saint-Edmond-de-Stonham, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: cantons unis de Stonham et Tewkesbury

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274902

86

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 22-142 à 22-144, 23-115 à 23-117 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Remplacer: les lots 22-34, 22-134, 22-135, 23-109, 23-110 et la partie restante des lots 22-133 et 23-111 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601014

86

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 130-1116 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 janvier 1985

Ajouter: le lot 130-1115 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 janvier 1985

Remplacer: le lot 130-1014 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 janvier 1985

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville d'Otterburn-Park

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274700

86

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 133-555, 133-556 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Remplacer: une partie du lot 133-61 et la partie restante du lot 133-40 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274495

86

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 186-178 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 décembre 1984

Remplacer: le lot 186-6 et une partie des lots 186-1 et 186-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 décembre 1984

Cadastre: Saint-Jean-Chrysostome, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Jean-Chrysostome

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274702

86

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 266-82 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Remplacer: la partie restante du lot 266-78 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600927

86

Paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 674 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Remplacer: les lots 90-8-1, 90-9, 91-3, 91-4, 92-1, 93-2-1, 93-2, 93-3, 93-4, 95-5-2, 95-6-2 et une partie des lots 90-8, 95-5, 95-6, 90, 91, 92, 93 et 95 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Cadastre: Saint-Jérôme-de-Matane, paroisse de
Division d'enregistrement: Matane
Municipalité: la ville de Matane

Québec, le 25 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271677

86

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 322-572 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 novembre 1984

Remplacer: le lot 322-411-1, une partie du lot 322-412 et la partie restante du lot 322-411 en vertu des disposi-

tions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272617

86

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 409-374, 466-361, 466-362, 2713 et 2714 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Remplacer: les lots 409-321, 409-359, 466-33 à 466-36, 466-346 à 466-349, une partie des lots 409-317, 409-322, 466-37, 409, 466 et la partie restante des lots 409-318 à 409-320 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601347

86

Paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 150-175 à 150-178 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Remplacer: les lots 150-166, 150-167, 150-170, 150-173 et la partie restante du lot 150-168 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Marie-de-Monnoir, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Marieville

Québec, le 25 janvier 1985.

86

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271515

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 286-62 et 286-63 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Remplacer: le lot 286-1-57 et une partie du lot 286-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 24 janvier 1985.

86

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601003

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 98-152 et 98-153 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 décembre 1984

Remplacer: les lots 98-131, 98-132, 98-132-1 et 98-132-2 et une partie du lot 98-133 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 décembre 1984

Cadastre: Saint-Pierre-de-Sorel, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Québec, le 23 janvier 1985.

86

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275208

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 35-194 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 décembre 1984

Remplacer: les lots 35-186 et 35-187 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 décembre 1984

Cadastre: Saint-Pierre-de-Sorel, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la ville de Tracy

Québec, le 23 janvier 1985.

86

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275048

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 98-149 et 98-150 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 décembre 1984

Remplacer: les lots 98-139 et 98-140 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 décembre 1984

Cadastre: Saint-Pierre-de-Sorel, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Québec, le 23 janvier 1985.

86

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274871

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 112-20 et 112-21 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Remplacer: le lot 112-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601065

86

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 896 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Remplacer: les lots 488-429-1, 488-439-1, 488-430 à 488-438 et une partie des lots 488-429, 488-439, 487, 488 et la partie restante des lots 487-1 et 487-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600882

86

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 348A-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Remplacer: les lots 348A-3-1, 348A-4-1, 348A-4, 348A-5, une partie des lots 348A-3 et 348A-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601031

86

Ville de Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1594-108 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 décembre 1984

Remplacer: les lots 1594-106, 1594-105-2 et une partie du lot 1594-105 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 décembre 1984

Cadastre: Sorel, ville de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la ville de Sorel

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275209

86

Ville de Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1593-177 et 1593-178 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1984

Remplacer: les lots 1593-175 et 1593-176 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1984

Cadastre: Sorel, ville de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la ville de Sorel

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274822

86

Ville de Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 133-270 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 133-224 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Cadastre: Terrebonne, ville de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Terrebonne

Québec, le 23 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600133

86

Industrie et du Commerce

Heures d'affaires

Plantation
Boucherie La Préférence
Pêche Pêche
Réserve du village (Marché de l'Ouest)
Réserve du village (Marché du village)

Les cinq établissements commerciaux mentionnés ci-après:

— Plantation
— Boucherie La Préférence

— Pêche Pêche
— Réserve du village (Marché de l'Ouest)
— Réserve du village (Marché du village)

faisant affaires au marché de l'Ouest situé au 3869, boulevard des Sources, Dollard-des-Ormeaux, QC, et au marché du village, situé au 7800, boulevard Tasche-reau, Brossard, ont été inscrits dans la liste des établissements commerciaux ayant un délai jusqu'au 31 janvier 1985 pour se conformer aux dispositions de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., chap. H-2) alors qu'ils auraient dû être inscrits dans la liste des établissements ayant un délai jusqu'au 30 juin 1986.

En conséquence, les avis du ministre de l'Industrie et du Commerce du 20 décembre 1984, publiés dans la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, numéro 1, numéro 2, du 12 janvier 1985, pages 83, 84 et 85 sont corrigés en retranchant de la liste des établissements commerciaux ayant un délai jusqu'au 31 janvier 1985 pour se conformer à la loi, les noms des cinq établissements suivants:

— Plantation
— Boucherie La Préférence
— Pêche Pêche
— Réserve du village (Marché de l'Ouest)
— Réserve du village (Marché du village)

et en les ajoutant à la liste des établissements commerciaux ayant un délai jusqu'au 30 juin 1986 pour se conformer à la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux.

Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
RODRIGUE BIRON

87

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord

Avis est, par les présentes, donné que la municipalité régionale ci-haut mentionnée présentera au Parlement un projet de loi d'intérêt privé, ayant notamment pour objet:

1. De ratifier et valider les ventes d'immeubles par défaut de paiement de taxes qui ont été effectuées par la corporation municipale du comté de Terrebonne et/ou la

municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord alors que la désignation des immeubles ainsi vendus pour taxes n'a pas été faite conformément aux prescriptions de l'article 2168 du Code civil;

2. De ratifier et valider les ventes d'immeubles par défaut de paiement de taxes qui ont été effectuées par la corporation municipale du comté de Terrebonne et/ou la municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord, alors que l'avis requis par l'article 1028 du Code municipal n'a pas été donné dans le délai prévu au dit article 1028;

afin d'écartier tout doute quant à la validité des actes de vente et/ou l'adjudication relativement aux immeubles visés et afin qu'il soit conféré à leurs propriétaires un bon et valable titre;

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la Législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Québec, le 28 mars 1985

Les procureurs de la municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord,
40555 ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR & FORTIN

Qualité de l'environnement — Loi sur la

Projet de l'Île aux Grues, l'électricité par lignes sous-fluviales

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), je donne mandat au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 12, rue Sainte-Anne, Québec, QC, d'enquêter sur le dossier du projet de l'Île aux Grues, l'électricité par lignes sous-fluviales, qui a fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation par Hydro-Québec, le 8 septembre 1983, conformément à l'article 31.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le Bureau doit me faire rapport de son analyse et de ses conclusions d'ici le 15 avril 1985.

Québec, le 15 mars 1985

Le ministre de l'Environnement,
ADRIEN OUELLETTE

89

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publié conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
D'Annunzio, Mario J., 75, Grignon, Saint-Eustache, QC, J7R 4K3	84 11 18	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	
Stephanou, Denis, 135, Sherbrooke est, app. 212, Montréal, QC, H2X 1C6	83 11 05	
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Blanchard, Guy-A., 94, Henri-Bourassa est, Montréal, QC, H3L 1B5	84 04 23	
McGraw, Jean-Yves, 3011, av. Cédard, Montréal, QC, H3Y 1Y8	84 02 18	

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Boivin, Marie, 5730, avenue Darlington, appartement 1, Montréal, QC, H3S 2H7	83 12 03	
Boyer, Guy, C.P. 6209, Succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	84 02 26	
Delaney, Cecil, 102, l'Espérance, Saint-Lambert, Chambly, QC, J4P 1X7	84 10 06	
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
<i>Région de Québec</i>		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	
Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boulangier, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Caplan, Harvey, 1, Westmount Square, Westmount, QC, H3Z 2P9	83 10 18	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédar, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83 09 17	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmout, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Harris, Robert W., 1414, Drummond, app. 1009, Montréal, QC, H3G 1W1	84 09 10	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Leduc, Maurice, 575, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	84 12 12	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Seney, Pierrette, 1297, avenue St-Viateur, Outremont, QC, H2V 1Z2	84 09 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Fontaine, André, 1800, Dessales, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	84 06 20
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, QC, H3G 1L5	82 04 22	
Reid, Charles-D., 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, Laval, QC, H7G 2E6	83 12 31	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Barbeau, Ginette, 2647, Allard, Montréal, QC, H4E 2L7	84 10 27	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly), QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Bégin, Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	83 09 23	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Belisle, Paul-Émile, 1414, Drummond, app. 618, Montréal, QC, H3G 1W1	81 11 12	
Bertrand, Jean-Louis, 435, Oakville, Dorval, QC, H9S 2R7	74 08 17	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Boivin, Danielle, 7630, Centrale, LaSalle, QC, H8P 1K9	84 10 27	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faïth, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowycz, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cédar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC,	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salabery, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Oliver, Austen William, 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Oliver, Howard Thomas, 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal, QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Martin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turgeon, Pierre, 8500, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg, QC, G1G 5X1	84 10 27	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly), QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 517, Montréal, QC	78 03 18	
Vennerie, Carlo, 1987, boul. Rosemont, Montréal, QC, H2G 1S9	83 12 28	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yelle, Robert, 1760, Prieur est, Montréal, QC, H2C 1M6	83 12 28	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
Zilio, Daniel, 10335, J.-J.-Gagnier, Montréal, QC, H2B 3A1	84 10 27	
<i>Région de Québec</i>		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
<i>Région du Nord-Ouest</i>		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
<i>Région du Saguenay</i>		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
<i>Région des Cantons de l'Est</i>		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Pharmaciens		
<i>Région de Montréal</i>		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
<i>Région de Québec</i>		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	

40474

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Durham-Sud

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 janvier 1985, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Clément Héroux, contracteur, 125, Principale, Durham-Sud, QC; monsieur Bogie Ross, contracteur, 10, Principale, Durham-Sud, QC; madame Monique L. Manseau, secrétaire, 8^e Rang, Durham-Sud, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Durham-Sud, dans le district judiciaire de Drummond.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,

40480

JEAN-LUC LESAGE, notaire

Office municipal d'habitation de Gracefield

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 janvier 1985, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Yvon Duval, comptable, Gracefield, QC;

monsieur Yves Côté, enseignant, Gracefield, QC; monsieur Guy Larivière, ouvrier de voirie, Gracefield, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Gracefield, dans le district judiciaire de Hull.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, notaire

40481

Office municipal d'habitation de la Guadeloupe

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 janvier 1985, constituant en corporation sans but lucratif: madame Nicole T. Poulin, professeur, 1581, 36^e Rue ouest, La Guadeloupe, QC; monsieur Donald Veilleux, gérant, 595, 10^e Avenue, La Guadeloupe, QC; monsieur Ernest Couture, poseur de tapis, 368, 11^e Rue ouest, La Guadeloupe, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de La Guadeloupe, dans le district judiciaire de Beauce.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, notaire

40482

Office municipal d'habitation de Saint-Barnabé-Nord

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 janvier 1985, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Jean-Guy Gélinas, agriculteur, 321, Haut Saint-Joseph, Saint-Barnabé-Nord, QC; monsieur Sylvio Proulx, commis-comptable, 80, rue Duguay, Saint-Barnabé-Nord, QC; monsieur André Descoteaux, coiffeur, 95, rang 1, Saint-Barnabé-Nord, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Barnabé-Nord, dans le district judiciaire de Saint-Maurice.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, notaire

40483

Office municipal d'habitation de Saint-Eugène

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 janvier 1985, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Guy Jetté, aviculteur, 877, rang de l'Église, Saint-Eugène-de-Grantham, QC; monsieur Rosaire Brouillard, agriculteur, 1340, rang de l'Église, Saint-Eugène-de-Grantham, QC; monsieur Denis Laflamme, directeur général, 1307, route Saint-Louis, Saint-Eugène-de-Grantham, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Eugène, dans le district judiciaire de Drummond.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, notaire

40484

Office municipal d'habitation de Sainte-Hénédine

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 janvier 1985, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Hector Gagné, camionneur, 101, Morisset, Sainte-Hénédine, QC; madame Yolande Moreau Pomerleau, secrétaire, 106, rue Principale, Sainte-Hénédine, QC; monsieur Luc Dubreuil, ingénieur, 480, Sainte-Thérèse ouest, Sainte-Hénédine, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Hénédine, dans le district judiciaire de Dorchester.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, notaire

40485

Soumissions — Demandes de**Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais**

(Siège social: ville de Hull, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Médard Larente, secrétaire, au siège social, 111, rue Jean-Proulx, parc industriel Richelieu, ville de Hull, QC, jusqu'à 11 h, le mardi 23 avril 1985 et l'adjudication se fera à la même heure, le même jour, au même endroit, pour l'achat de 4 060 000 \$ d'obligations de la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais datées du 21 mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12 ½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 21 novembre et 21 mai de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 21 mai 1985.

Tableau d'amortissement — 4 060 000 \$

Année	Capital
21 mai 1986	231 000 \$
21 mai 1987	258 000
21 mai 1988	290 000
21 mai 1989	325 000
21 mai 1990	365 000
21 mai 1990	2 591 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 21 mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 16 — 788 000 \$ système informatisé; 18 — 3 272 000 \$ achat d'autobus.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 11 h, le mardi 23 avril 1985, au siège social, 111, rue Jean Proulx, parc industriel Richelieu, ville de Hull, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Hull, le 25 mars 1985

Le secrétaire,
MÉDARD LARENTE

Siège social
111, rue Jean Proulx
parc industriel Richelieu
ville de Hull, QC J8Z 1T4
téléphone: 770-7900, code 819

40545

Corporation Intermunicipale de Transport de la Rive-Sud de Québec
(Siège social: ville de Lévis, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée madame Huguette Dallaire, secrétaire-trésorier, au bureau administratif, 178, rue Saint-Laurent, ville de Lévis, comté de Lévis, QC, jusqu'à 11 h, le jeudi 25 avril 1985 et l'adjudication se fera à 20 h, le même jour, au même endroit, pour l'achat de 2 005 000 \$ d'obligations de la Corporation Intermunicipale de Transport de la Rive-Sud de Québec datées du 21 mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12 ½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 21 novembre et 21 mai de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 21 mai 1985.

Tableau d'amortissement — 2 005 000 \$

Année	Capital
21 mai 1986	217 000 \$
21 mai 1987	255 000
21 mai 1988	99 000
21 mai 1989	113 000
21 mai 1990	130 000
21 mai 1990	1 191 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La Corporation Intermunicipale de Transport de la Rive-Sud de Québec s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 21 mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 2 — 151 000 \$; 3 — 508 000 \$ renouvellements d'emprunt; 15 — 614 000 \$ achat d'autobus; 18 — 68 000 \$ coût excédentaire au règlement 7; 19 (19-1) — 664 000 \$ construction du centre d'opérations.

Les soumissions seront ouvertes à 11 h, le jeudi 25 avril 1985 et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le même jour, au bureau administratif, 178, rue Saint-Laurent, ville de Lévis, comté de Lévis, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Corporation Intermunicipale de Transport de la Rive-Sud de Québec, le 25 mars 1985

Le secrétaire-trésorier,
HUGUETTE DALLAIRE

Bureau administratif
178, rue Saint-Laurent
ville de Lévis
comté de Lévis, QC G6V 3V8
téléphone: 837-2401, code 418

40546

Corporation municipale de L'Anse-Saint-Jean (Dubuc)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la corporation municipale de L'Anse-Saint-Jean» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 268 000 \$ d'obligations de la corporation municipale de L'Anse-Saint-Jean datées du 21 mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12 ½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 21 novembre et 21 mai de chaque année. Les soumissions

devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 24 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 21 mai 1985.

Tableau d'amortissement — 268 000 \$

Année	Capital
21 mai 1986	14 000 \$
21 mai 1987	16 000
21 mai 1988	17 000
21 mai 1989	19 000
21 mai 1990	21 000
21 mai 1990	181 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de L'Anse-Saint-Jean où à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation municipale de L'Anse-Saint-Jean s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 21 mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 47 — 268 000 \$ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 24 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le 24 avril 1985 à 19 h 30, à l'édifice municipal, 3, rue du Couvent, corporation municipale de l'Anse Saint-Jean, comté de Dubuc, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Corporation municipale de L'Anse-Saint-Jean, comté de Dubuc, le 25 mars 1985

Le secrétaire-trésorier,
GILLES LAMBERT

Edifice municipal
3, rue du Couvent
corporation municipale de L'Anse-Saint-Jean
comté de Dubuc, QC G0V 1J0
téléphone: 272-2633, code 418 40547

Corporation municipale de Saint-Adrien (Richmond)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la corporation municipale de Saint-Adrien» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 545 000 \$ d'obligations de la corporation municipale de Saint-Adrien datées du 21 mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12 ½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 21 novembre et 21 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 24 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 21 mai 1985.

Tableau d'amortissement — 545 000 \$

Année	Capital
21 mai 1986	19 000 \$
21 mai 1987	21 000
21 mai 1988	23 000
21 mai 1989	26 000
21 mai 1990	29 000
21 mai 1990	427 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse Populaire de Saint-Adrien où à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La Corporation municipale de Saint-Adrien s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 21 mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 152 — 430 000 \$; 154 — 115 000 \$ égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 24 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 24 avril 1985 à 20 h, au bureau municipal, 1589, rue Principale, corporation municipale de Saint-Adrien, comté de Richmond, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Corporation municipale de Saint-Adrien, comté de Richmond, le 25 mars 1985

Le secrétaire-trésorier,
HENRIETTE GIGUÈRE

Bureau municipal
1589, rue Principale
corporation municipale de Saint-Adrien
comté de Richmond, QC J0A 1C0
téléphone: 828-2872, code 819 40548

Ville de Boisbriand
(Groulx)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Boisbriand» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 312 000 \$ d'obligations de la ville de Boisbriand datées du 21 mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12 ½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 21 novembre et 21 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 23 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 21 mai 1985.

Tableau d'amortissement — 2 312 000 \$

Année	Capital
21 mai 1986	69 000 \$
21 mai 1987	79 000
21 mai 1988	89 000
21 mai 1989	101 000
21 mai 1990	115 000
21 mai 1990	1 859 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste

des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse Populaire de Boisbriand ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Boisbriand s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 21 mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 2 312 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 23 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 23 avril 1985 à 20 h, à la salle du conseil, 901, Grande-Allée, ville de Boisbriand, comté de Groulx, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Boisbriand, comté de Groulx, le 25 mars 1985

Le greffier,
BERNARD OUELLET

Hôtel de ville
940, Grande-Allée
ville de Boisbriand
comté de Groulx, QC J7G 2J7
téléphone: 435-1954, code 514 40549

Ville de Charlemagne
(L'Assomption)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Charlemagne» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 352 000 \$ d'obligations de la ville de Charlemagne

datées du 21 mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12 ½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 21 novembre et 21 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 22 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 21 mai 1985.

Tableau d'amortissement — 352 000 \$

Année	Capital
21 mai 1986	29 000 \$
21 mai 1987	33 000
21 mai 1988	37 000
21 mai 1989	42 000
21 mai 1990	47 000
21 mai 1990	164 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Charlemagne s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 21 mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 338 785,33 \$; 02-208-85 — 13 214,67 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 22 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 22 avril 1985 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 29, rue Saint-Paul, ville de Charlemagne, comté de L'Assomption, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Charlemagne, comté de L'Assomption, le 25 mars 1985

Le greffier,
LÉO M. LEPAGE

Hôtel de ville
29, rue Saint-Paul
ville de Charlemagne
comté de L'Assomption, QC J5Z 3C8
téléphone: 581-2541, code 514 40550

Ville de Granby (Shefford)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Granby» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 020 000 \$ d'obligations de la ville de Granby datées du 21 mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12 ½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 21 novembre et 21 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 22 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 21 mai 1985.

Tableau d'amortissement — 1 020 000 \$

Année	Capital
21 mai 1986	115 000 \$
21 mai 1987	123 000
21 mai 1988	136 000
21 mai 1989	149 000
21 mai 1990	63 000
21 mai 1990	434 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Granby s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 21 mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 916 800 \$; 1507-84 — 60 000 \$ voirie; 1512-84 — 43 200 \$ aqueduc, égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 22 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 22 avril 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, ville de Granby, comté de Shefford, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Granby, comté de Shefford, le 25 mars 1985

Le greffier,
ALAIN NOEL

Hôtel de ville
87, rue Principale
ville de Granby
comté de Shefford, QC J2G 2T8
téléphone: 372-6671, code 514

40551

Ville de Malartic
(Abitibi-Est)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Malartic» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 570 000 \$ d'obligations de la ville de Malartic datées du 21 mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12 ½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 21 novembre et 21 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mercredi 24 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 21 mai 1985.

Tableau d'amortissement — 570 000 \$

Année	Capital
21 mai 1986	100 000 \$
21 mai 1987	113 000
21 mai 1988	103 000
21 mai 1989	118 000
21 mai 1990	136 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Malartic s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 21 mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 543 000 \$; 309 — 27 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mercredi 24 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 24 avril 1985 à 19 h, à l'hôtel de ville, 901, rue Royale, ville de Malartic, comté d'Abitibi-Est, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Malartic, comté d'Abitibi-Est, le 25 mars 1985

Le greffier,
RÉJEAN HAMEL

Hôtel de ville
901, rue Royale
case postale 3090
ville de Malartic
comté d'Abitibi-Est, QC J0Y 1Z0
téléphone: 757-3611, code 819

40552

Ville de Rigaud (Vaudreuil-Soulanges)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Rigaud» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 209 000 \$ d'obligations de la ville de Rigaud datées du 21 mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-

dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12 ½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 21 novembre et 21 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 22 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, GIR 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 21 mai 1985.

Tableau d'amortissement — 209 000 \$

Année	Capital
21 mai 1986	12 000 \$
21 mai 1987	13 000
21 mai 1988	15 000
21 mai 1989	17 000
21 mai 1990	19 000
21 mai 1990	133 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Rigaud s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 21 mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 354 — 209 000 \$ voirie, achat d'équipements.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représen-

tant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 22 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 22 avril 1985 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 102, rue Saint-Pierre, ville de Rigaud, comté de Vaudreuil-Soulanges, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Rigaud, comté de Vaudreuil-Soulanges, le 25 mars 1985

Le secrétaire-trésorier,
MARIELLE D'AOUST

Hôtel de ville
102, rue Saint-Pierre
ville de Rigaud
comté de Vaudreuil-Soulanges, QC J0P 1P0
téléphone: 451-542, code 514 40553

Ville de Rouyn

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Rouyn» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 4 430 000 \$ d'obligations de la ville de Rouyn datées du 21 mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12 ½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 21 novembre et 21 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 22 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (tél: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 21 mai 1985.

Tableau d'amortissement — 4 430 000 \$

Année	Capital
21 mai 1986	112 000 \$
21 mai 1987	122 000
21 mai 1988	137 000
21 mai 1989	155 000
21 mai 1990	171 000
21 mai 1990	3 733 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Rouyn s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 21 mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 161 000 \$; 1130 — 1 509 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 1144 — 1 060 000 \$ voirie; 1149 — 700 000 \$ achat de machineries.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 22 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 22 avril 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 205, avenue du Portage, ville de Rouyn, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Rouyn, le 25 mars 1985

Le greffier,
DANIEL SAMSON

Hôtel de ville
205, avenue du Portage
case postale 220
ville de Rouyn, QC J9X 5C3
téléphone: 762-1721, code 819

40554

Vente par licitation

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Gaspé

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
Nos 110-18-000006-857
110-05-000087-821

PATRICIA LAGACÉ-GIONEST, épouse de André Gionest, domiciliée et résidant à Pabos-Mills, district de Gaspé, demanderesse, contre EDMOND LAGACÉ, journaliste, domicilié et résidant à Pabos-Mills, district de Gaspé, LÉOPOLD LAGACÉ, journaliste, domicilié et résidant à Pabos-Mills, district de Gaspé, GÉDÉON LAGACÉ, journaliste, domicilié et résidant à Pabos-Mills, district de Gaspé, FRANCE LAGACÉ, domiciliée et résidant à Pabos-Mills, district de Gaspé, MICHEL LAGACÉ, journaliste, domicilié et résidant à Sainte-Adelaide-de-Pabos, district de Gaspé, CÉLINE LAGACÉ, ménagère, épouse de Henri Dupuis, domiciliée et résidant à Murdochville, district de Gaspé, RÉAL LAGACÉ, journaliste, domicilié et résidant à 102, Thappard, Hammer, Ontario, défendeurs, et ISABELLE LAGACÉ, commis, épouse de Walter Ritchie, domicilié et résidant à Pabos-Mills, district de Gaspé, ROLLANDE LAGACÉ, épouse de Léo Prévost, domiciliée et résidant à Chandler, district de Gaspé, ALINE LAGACÉ, épouse divorcée de Robert Henry, domiciliée et résidant à Gascons, district de Bonaventure, EDGAR LAGACÉ, policier, domicilié et résidant à Chandler, district de Gaspé, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par l'honorable Ross Goodwin, J.C.S. daté du 14 janvier 1985, ordonnant la licitation, en trois lots distincts, des immeubles ci-après:

« Lot numéro un:

i) Terrain entre les deux (2) routes:

Une partie du lot deux A, subdivision un (ptie 2-A-1), du rang du Chemin Neuf, canton de Newport, division d'enregistrement de Gaspé, Percé, et bornée comme suit: vers le nord par une autre partie du lot 2-A-1, appartenant à Edmond Lagacé; vers l'est par la nouvelle route 132; vers le sud par le lot 2-A-3; vers l'ouest par l'ancienne route no 6, avec circonstances et dépendances.

ii) Grand terrain à l'est de la nouvelle route nationale 132:

Une partie du lot deux A, subdivision un (ptie 2-A-1) du rang du Chemin Neuf, canton de Newport, division d'enregistrement de Gaspé, Percé, et bornée comme suit: vers le nord par une autre partie du lot 2-A-1, appartenant à Gilles Lagacé; vers l'est par la municipalité de Pabos; vers le sud par une autre partie du lot 2-A-1, appartenant à Gédéon Lagacé; vers l'ouest par la nouvelle route nationale 132, avec circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 2 210,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Gaspé, au moment de l'adjudication.

« Lot numéro deux:

Montagne

Une partie non subdivisée du lot deux A subdivision deux, (ptie 2-A-2) du rang du Chemin Neuf, du canton de Newport, division d'enregistrement de Gaspé, Percé, bornée comme suit: vers l'ouest par le rang 6 du canton de Newport; vers le nord par le lot 1-2; vers l'est par les lots 2-A-2-9, 2-A-2-1 (rue), et 2-A-2-8; vers le sud par une autre partie du lot 2-A-2 non subdivisée appartenant à Léopold Lagacé, avec circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 551,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Gaspé, au moment de l'adjudication.

« Lot numéro trois:

Onze (11) lots vacants situés à Pabos-Mills, comté de Gaspé, province de Québec, faisant tous partie du cadastre officiel révisé du rang du Chemin Neuf, canton de Newport, division d'enregistrement de Gaspé, Percé:

Lot deux A, subdivision deux, redivision quatre, (lot 2-A-2-4).

Lot deux A, subdivision deux, redivision cinq, (lot 2-A-2-5).

Lot deux A, subdivision deux, redivision six, (lot 2-A-2-6).

Lot deux A, subdivision deux, redivision sept, (lot 2-A-2-7).

Lot deux A, subdivision deux, redivision huit, (lot 2-A-2-8).

Lot deux A, subdivision deux, redivision neuf, (lot 2-A-2-9).

Lot deux A, subdivision deux, redivision dix, (lot 2-A-2-10).

Lot deux A, subdivision deux, redivision onze, (lot 2-A-2-11).

Lot deux A, subdivision deux, redivision douze, (lot 2-A-2-12).

Lot deux A, subdivision deux, redivision treize, (lot 2-A-2-13).

Lot deux A, subdivision deux, redivision quatorze, (lot 2-A-2-14).

Incluant également la rue projetée, étant le lot numéro deux A, subdivision deux, redivision un, (lot 2-A-2-1), à être cédée gratuitement par le propriétaire éventuel, à la corporation municipale de Pabos-Mills pour devenir une rue municipale. »

La mise à prix est fixée à 2 225,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Gaspé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le MARDI QUATORZIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 13 mars 1985

40457

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000201-843
S. 605-18-000001-857

CAISSE POPULAIRE DE LA SARRE, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à La Sarre, district d'Abitibi, demanderesse, contre GILLES RIVARD, demeurant et domicilié au 55, 8^e Avenue ouest, La Sarre, district d'Abitibi, défendeur.

« Un emplacement mesurant, mesures anglaises, deux cents pieds de largeur en front du chemin public par deux cents pieds de profondeur (200 pi × 200 pi) à prendre à même le lot originaire numéro vingt-huit A du rang neuf (ptie 28-A, rang 9) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Palmarolle, division d'enregistrement d'Abitibi; dit emplacement étant borné comme suit, savoir: à l'est, par le chemin La Sarre-Palmarolle; à l'ouest, par une autre partie dudit lot 28-A, de même qu'au nord et au sud; la ligne sud de l'emplacement présentement hypothéqué étant située à mille cinq cent soixante-six pieds (1 566 pi) de l'emprise nord du chemin des rangs huit et neuf (8 et 9) dudit canton Palmarolle, le tout avec les bâtisses et autres constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 2 574,00 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689, C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue ouest, Amos, le MER-

CREDI HUITIÈME jour de MAI 1985 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif,
CLAUDE TURPIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 8 mars 1985

40454

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-18-000320-844

ANNETTE BERGERON, ménagère, domiciliée et résidant à Waterloo, district de Bedford, partie demanderesse, contre **RÉMI BOURBONNAIS**, adresse inconnue, partie défenderesse, et **DOMAINE ESTRIE EASTMAN INC.**, adresse inconnue, tierce-saisie, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« 1. Toute cette partie du lot numéro cent vingt-six (tte ptie 126) au cadastre officiel du canton de Stukely, bornée au sud par une rue étant le lot 126-315 et 126-46, à l'est partie par le lot 127 et partie par le lot 129, au nord par le lot numéro 125, et, à l'ouest, par le lot 126-142.

2. Toute cette partie du lot numéro cent vingt-six (tte ptie 126) au cadastre officiel du canton de Stukely, bornée au nord par le lot 125, à l'est par le lot 126-142, au sud par le lot 126-77 et à l'ouest par une autre partie du lot numéro 126.

3. Les subdivisions numéros cent soixante-huit, cent soixante-dix, cent soixante et onze, cent soixante-douze, cent soixante-treize, cent soixante-dix-sept, cent soixante-dix-huit, cent soixante-dix-neuf, cent quatre-vingt, cent quatre-vingt un, cent quatre-vingt-deux, cent quatre-vingt-trois, cent quatre-vingt-quatre, cent quatre-vingt-cinq, cent quatre-vingt-six, cent quatre-vingt-sept, deux cent soixante-sept, deux cent soixante-huit, deux cent soixante-neuf, deux cent soixante-dix, deux cent quatre-vingt-douze, deux cent quatre-vingt-treize, deux cent quatre-vingt-quatorze et deux cent quatre-vingt-quinze du lot originaire numéro cent vingt-six (126/168, 170, 171, 172, 173, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 267, 268, 269, 270, 292, 293, 294, 295) au cadastre officiel du canton de Stukely.

4. Partie du lot numéro cent vingt-sept (ptie 127) au cadastre officiel du canton de Stukely, bornée au nord

par le lot 129, à l'est par le lot 128, au sud par le lot numéro 127-210 et à l'ouest par les six cents pieds (600 pi) (approximativement) nord-ouest dudit lot cédé à Pierre Distilio par acte enregistré le 23 avril 1976, sous le numéro 228435.

5. La subdivision numéro deux cent soixante-cinq du lot originaire numéro cent vingt-huit (128/265) au cadastre officiel du canton de Stukely.

6. Partie du lot numéro cent vingt-huit (ptie 128) au cadastre officiel du canton de Stukely, bornée au nord par le lot numéro 130, à l'est par le lot numéro 132, au sud par une rue soit le lot 128-307 ainsi que par une autre partie dudit lot 128 délimitée par une ligne étant la continuation vers l'est de la ligne nord du lot numéro 128-307 jusqu'à la ligne est du lot 128 et à l'ouest par une autre partie du lot 128, dont la ligne est représentée la continuation en ligne droite vers le nord de la ligne ouest de la rue portant la numéro 128-206.

7. Partie du lot numéro cent vingt-huit (ptie 128) au cadastre officiel du canton de Stukely, bornée au nord par une autre partie dudit lot 128 étant la continuation vers l'est de la ligne nord du lot 128-307 jusqu'à la ligne de division des lots 128 et 132, à l'est par le lot 132, au sud par une autre partie dudit lot 128 étant la continuation vers l'est de la ligne nord du lot 128-292 jusqu'à la ligne de division des lots 128 et 132, et à l'ouest par les lots 128-305 et 306.

8. Partie de la subdivision numéro trente et un du lot originaire numéro cent trente-deux (ptie 132/31) au cadastre officiel du canton de Stukely. La partie nord-ouest du lot 132-31 mesurant soixante-seize pieds (76 pi) de largeur par cent vingt pieds (120 pi) de profondeur plus ou moins, et bornée en front au sud-est par le résidu dudit lot, au nord-est par les lots 132-29 et 30; au sud-ouest par le lot 132-32, au nord-ouest par le lot 128-9.

9. Partie de la subdivision numéro trente-deux du lot originaire numéro cent trente-deux (ptie 132/32) au cadastre officiel du canton de Stukely, bornée au nord par le lot 132-31, à l'est par le chemin du Lac D'Argent, au sud par une partie non subdivisée du lot 132 à l'ouest ou sud-ouest par une autre partie dudit lot 132-32. ».

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de:

769,50 \$	ptie 126	Domaine	Estrie	Eastman	Inc.
445,50	ptie 126	"	"	"	"
94,50	126-168	"	"	"	"
94,50	ptie 170	"	"	"	"
94,50	ptie 171	"	"	"	"
94,50	ptie 172	"	"	"	"
94,50	ptie 173	"	"	"	"
112,50	ptie 177	"	"	"	"
112,50	ptie 178	"	"	"	"
119,25	ptie 179	"	"	"	"
121,50	ptie 180	"	"	"	"
238,50	ptie 181	"	"	"	"
94,50	ptie 182	"	"	"	"
94,50	ptie 183	"	"	"	"
94,50	ptie 184	"	"	"	"
148,50	ptie 185	"	"	"	"
405,00	ptie 186	"	"	"	"
229,50	ptie 187	"	"	"	"
94,50	ptie 267	"	"	"	"
94,50	ptie 268	"	"	"	"
94,50	ptie 269	"	"	"	"
119,25	ptie 270	"	"	"	"
94,50	ptie 292	"	"	"	"
157,50	ptie 293	"	"	"	"
164,25	ptie 294	"	"	"	"
94,50	ptie 295	"	"	"	"
425,25	ptie 127	"	"	"	"
189,00	128-265	"	"	"	"
425,25	ptie 128	"	"	"	"
1559,25	ptie 128	"	"	"	"
2745,00	132-31P	"	"	"	"
2745,00	132-32P	"	"	"	"

représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979 chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, Granby, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour de MAI 1985 à 14 heures.

Le shérif adjoint,
SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 18 mars 1985

40477

Drummond

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Drummond

Nos 405-05-000145-847

405-18-000020-845

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Caisse populaire Saint-Simon de Drummond, qui est régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 975, rue Sainte-Thérèse, Drummondville, district de Drummond, partie demanderesse, contre JACQUES SABOURIN, domicilié au 1800, rang Saint-Michel, Saint-Zéphirin-de-Courval, comté de Yamaska, et MADAME LISE ST-ONGE, domiciliée au 1800, rang Saint-Michel, Saint-Zéphirin-de-Courval, comté de Yamaska, partie défenderesse.

« Une ferme située dans la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, numéro d'immeuble 1800, rang Saint-Michel, comté de Yamaska, formé des immeubles suivants:

1) Un emplacement connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval, comme étant une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante et un; de figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest et le nord-est par une autre partie du lot 561, vers le sud-est par le lot 562, et vers le sud-ouest par le rang Saint-Michel; mesurant quarante-trois mètres et quatre-vingt centièmes (43,80 m, soit 143,70 pi) de largeur par une profondeur de cinq cent quatre-vingt-quatre mètres et soixante et onze centièmes (584,71 m, soit 1 918,35 pi); contenant, en superficie, vingt-cinq mille six cent dix mètres carrés et trois dixièmes (25 610,3 m², soit 7,5 arp²).

À distraire la partie dudit lot 561 cédée à la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval suivant acte reçu devant Jean Fréchette, notaire, le 7 mars 1984, dont copie a été enregistrée le 14 mars 1984 sous le numéro 138592, décrite comme suit:

De figure irrégulière, bornée au nord-est par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite quarante-trois mètres et quatre-vingts centièmes (43,80 m); au sud-est, par une partie du lot 562, mesurant le long de cette limite cinq mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (5,84 m); au sud-ouest, par le chemin public sans désignation cadastrale, mesurant le long de cette limite quarante-trois mètres et quatre-vingts centièmes

(43,80 m); au nord-ouest, par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite cinq mètres et cinquante-huit centièmes (5,58 m), contenant en superficie deux cent cinquante mètres carrés et deux dixièmes (250,2 m²), sans bâtisse.

2) Un emplacement connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval, comme étant une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante et un; de figure rectangulaire, bornée vers le nord-ouest et le sud-ouest par une autre partie du lot 561, vers le nord-est par le lot 432 et vers le sud-est par le lot 562; mesurant quarante-trois mètres et quatre-vingts centièmes (43,80 m, soit 143,70 pi), de largeur par une profondeur de trois cent soixante-deux mètres et cinquante-deux centièmes (362,52 m, soit 1 189,37 pi); contenant, en superficie, quinze mille huit cent soixante-dix-huit mètres carrés et quatre dixièmes (15 878,4 m², soit 4,6 arp²).

3) Un emplacement connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval, comme étant une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-deux; de figure rectangulaire, bornée vers le nord-ouest par des parties du lot 561, vers le nord-est par le lot 431, vers le sud-est par une partie du lot 563 et vers le sud-ouest par le rang Saint-Michel; mesurant quatre-vingt-sept mètres et soixante-neuf centièmes (87,69 m, soit 287,7 pi) de largeur par une profondeur de mille cent soixante-quinze mètres et vingt-sept centièmes (1 175,27 m, soit 3 855,88 pi); contenant en superficie cent trois mille cinquante-neuf mètres carrés et quatre dixièmes (103 059,4 m² soit 3,01 arp²).

À distraire la partie dudit lot 562 cédée à la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval aux termes dudit acte enregistré sous le numéro 138592, décrite comme suit: de figure irrégulière, bornée au nord-est, par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-sept mètres et soixante-dix centièmes (87,70 m); au sud-est, par une partie du lot 563, mesurant le long de cette limite quatre mètres et trente-sept centièmes (4,37 m); au sud-ouest par le chemin public sans désignation cadastrale, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-sept mètres et soixante-treize centièmes (87,73 m); au nord-ouest, par une partie du lot 561, mesurant le long de cette limite cinq mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (5,84 m), contenant en superficie quatre cent cinquante-deux mètres carrés et huit dixièmes (452,8 m²), sans bâtisse.

4) Un emplacement connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval, comme étant une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-trois; de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par le lot 562, vers le nord-est par le lot 431, vers le sud-est par une partie des lots 563 et 564,

vers le sud-ouest par une autre partie du lot 563 et par le rang Saint-Michel; mesurant mille cent soixante-quinze mètres et vingt-sept centièmes (1 175,27 m, soit 3 855,88 pi) dans sa ligne nord-ouest, quarante-quatre mètres et quatre-vingt-sept centièmes (44,87 m, soit 147,22 pi) dans sa ligne nord-est, mille cent vingt-huit mètres et soixante-quatre centièmes (1 128,64 m, soit 3 702,88 pi), et quarante-six mètres et soixante-trois centièmes (46,63 m, soit 153,0 pi), dans ses lignes sud-est, quatorze mètres et trente-cinq centièmes (14,35 m, soit 47,08 pi) et trente mètres et cinquante-deux centièmes (30,52 m, soit 100,14 pi) dans ses lignes sud-ouest; contenant en superficie cinquante-deux mille soixante-cinq mètres carrés et deux dixièmes (52 065,2 m², soit 15,2 arp²).

À distraire la partie dudit lot 563 cédée à la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval aux termes dudit acte enregistré sous le numéro 138592, décrite comme suit: de figure irrégulière, bornée au nord-est, par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite trente mètres et cinquante-trois centièmes (30,53 m); au sud-est, par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite quatre mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (4,97 m); au sud-ouest, par le chemin public sans désignation cadastrale, mesurant le long de cette limite trente mètres et cinquante-deux centièmes (30,52 m); au nord-ouest, par une partie du lot 562, mesurant le long de cette limite quatre mètres et trente-sept centièmes (4,37 m), contenant en superficie cent quarante-deux mètres carrés et cinq dixièmes (142,5 m²), sans bâtisse.

5) Un emplacement connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval, comme étant une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-quatre; de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par une partie des lots 563 et 564, vers le nord-est par le lot 431, vers le sud-est par une partie du lot 565 et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 564 et par le rang Saint-Michel; mesurant quarante-six mètres et soixante-trois centièmes (46,63 m, soit 153,0 pi) et mille cent vingt-huit mètres et soixante-quatre centièmes (1 128,64 m, soit 2 702,88 pi) dans ses lignes nord-ouest, quarante-quatre mètres et quatre-vingt-sept centièmes (44,87 m, soit 147,22 pi) dans sa ligne nord-est, mille cent soixante-quinze mètres et vingt-sept centièmes (1 175,27 m, soit 3 855,88 pi) dans sa ligne sud-est, trois mètres et soixante-quinze centièmes (3,75 m, soit 12,3 pi) et quarante et un mètres et douze centièmes (41,12 m, soit 134,02 pi) dans ses lignes sud-ouest; contenant en superficie cinquante mille huit cent seize mètres carrés et neuf dixièmes (50 816,9 m², soit 14,9 arp²).

À distraire la partie dudit lot 564 cédée à la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval

aux termes dudit acte enregistré sous le numéro 138592, décrite comme suit: de figure irrégulière, bornée au nord-est, par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite trois mètres et soixante-quinze centièmes (3,75 m); au sud-est, par une partie du lot 565, mesurant le long de cette limite quatre mètres et quarante-deux centièmes (4,42 m); au sud-ouest, par le chemin public sans désignation cadastrale, mesurant le long de cette limite trois mètres et soixante-quinze centièmes (3,75 m); au nord-ouest, par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite quatre mètres et quarante-cinq centièmes (4,45 m), contenant en superficie seize mètres carrés et six dixièmes (16,6 m²), sans bâtisse.

6) Un emplacement connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval, comme étant une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-cinq; de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 564, vers le nord-est par le lot 430, vers le sud-est par une partie du lot 565 et le lot 566, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 565 et par le rang Saint-Michel; mesurant mille cent soixante-quinze mètres et vingt-sept centièmes (1 175,27 m, soit 3 855,88 pi) dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-sept mètres et soixante-neuf centièmes (87,69 m, soit 287,7 pi) dans sa ligne nord-est, neuf cent quatre-vingt-un mètres et quarante-deux centièmes (981,42 m, soit 3 219,88 pi) et cent quatre-vingt-treize mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (193,85 m, soit 636,0 pi), dans ses lignes sud-est, quatre-vingt-trois mètres et quatre-vingt-deux centièmes (83,82 m, soit 275,0 pi) et trois mètres et quatre-vingt-sept centièmes (3,87 m, soit 12,7 pi) dans ses lignes sud-ouest; contenant, en superficie, quatre-vingt-six mille huit cent dix mètres carrés et neuf dixièmes (86 810,9 m² soit 25,4 arp²).

À distraire la partie dudit lot 565 cédée à la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval aux termes dudit acte enregistré, sous le numéro 138592, décrite comme suit: de figure irrégulière bornée au nord-est, par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite trois mètres et quatre-vingt-sept centièmes (3,87 m); au sud-est, par une partie du lot 565, mesurant le long de cette limite quatre mètres et trente-huit centièmes (4,38 m); au sud-ouest, par le chemin public sans désignation cadastrale, mesurant le long de cette limite trois mètres et quatre-vingt-sept centièmes (3,87 m); au nord-ouest, par une partie du lot 564, mesurant le long de cette limite quatre mètres et quarante-deux centièmes (4,42 m), contenant en superficie dix-sept mètres carrés (17,0 m²), sans bâtisse.

7) Un emplacement connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval,

comme étant une partie du lot originaire numéro sept cent; de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par une partie des lots 700 et 701, vers le nord-est par le rang Saint-Michel, vers le sud-est par le lot 699 et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 700; mesurant cent soixante-quinze mètres et quarante et un centièmes (175,41 m, soit 575,5 pi) et deux cent trente-trois mètres et quatre-vingt-sept centièmes (233,87 m, soit 767,3 pi) dans ses lignes nord-ouest, quatre-vingt-sept mètres et soixante-douze centièmes (87,72 m, soit 287,8 pi) dans sa ligne nord-est, quatre cent neuf mètres et vingt-huit centièmes (409,28 m, soit 1 342,8 pi) dans sa ligne sud-est, quarante-trois mètres et quatre-vingt-six centièmes (43,86 m, soit 143,9 pi) et quarante-trois mètres et quatre-vingt-six centièmes (43,86 m, soit 143,9 pi) dans ses lignes sud-ouest; contenant, en superficie, vingt-cinq mille six cent quarante-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (25 644,5 m², soit 7,5 arp²).

À distraire la partie dudit lot 700 cédée à la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval aux termes dudit acte, enregistré sous le numéro 138592, décrite comme suit: de figure irrégulière, bornée au nord-est par le chemin public sans désignation cadastrale, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-sept mètres et soixante et un centièmes (87,61 m); au sud-est, par une partie du lot 699, mesurant le long de cette limite deux mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (2,85 m); au sud-ouest, par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-sept mètres et soixante-cinq centièmes (87,65 m); au nord-ouest par une partie du lot 701, mesurant le long de cette limite trois mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (3,94 m), contenant en superficie deux cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et neuf dixièmes (298,9 m²) sans bâtisse.

8) Un emplacement connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval, comme étant une partie du lot originaire numéro sept cent un; de figure rectangulaire, bornée vers le nord-ouest par le lot 702, vers le nord-est par le rang Saint-Michel, vers le sud-est par une partie du lot 700 et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 701; mesurant quatre-vingt-huit mètres et soixante-dix centièmes (88,70 m, soit 291,0 pi) de largeur par une profondeur de cent soixante-quinze mètres et quarante et un centièmes (175,41 m, soit 575,5 pi); contenant, en superficie, quinze mille cinq cent cinquante-huit mètres carrés et neuf dixièmes (15 558,9 m², soit 4,6 arp²).

À distraire la partie dudit lot 701 cédée à la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval, aux termes dudit acte enregistré, sous le numéro 138592, décrite comme suit: de figure irrégulière, bor-

née au nord-est par le chemin public sans désignation cadastrale, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-huit mètres et soixante-dix centièmes (88,70 m); au sud-est, par une partie du lot 700, mesurant le long de cette limite trois mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (3,94 m); au sud-ouest, par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-huit mètres et soixante-dix centièmes (88,70 m); au nord-ouest par une partie du lot 702, mesurant le long de cette limite quatre mètres et vingt-trois centièmes (4,23 m), contenant en superficie trois cent soixante et onze mètres carrés et un dixième (371,1 m²) sans bâtisse.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances incluant un silo « Read » 21 tonnes, un silo « Victoria » 10,7 tonnes, une moulange « Formatic 7,5 H.P. », une génératrice « Onan » 70KW, série 8820609999, un « fan mural » avec moteur et une boîte à son, couleur bleue.

DROIT DE PASSAGE:

La partie nord-ouest de la partie du lot sept cent un ci-haut décrite, est grevée d'un droit de passage d'une largeur de vingt pieds, le tout tel que plus amplement mentionné et créé aux termes d'un acte de vente reçu devant Jean-Eudes Roy, notaire, le vingt-quatre août mil neuf cent soixante-dix, enregistré sous le numéro 112618.

DROIT DE PUISAGE D'EAU:

Dans un acte de vente par Yvon Côté à René Brunelle, reçu devant Pierre Martel, notaire, le premier novembre mil neuf cent soixante-quinze, enregistré sous le numéro 120902, un droit de passage à cette fin a été créé, le tout tel que plus amplement mentionné dans le susdit acte.

SERVITUDE:

Les lots sept cent et sept cent un, sont grevés d'une servitude en faveur de la compagnie d'électricité « Shawinigan Water & Power Co. », aux termes d'un acte enregistré le cinq novembre mil neuf cent quarante-huit, sous le numéro 251. »

La mise à prix est fixée à 28 085,40 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement d'Yamaska, 400, rue Notre-Dame,

Saint-François-du-Lac, QC, le MARDI QUATORZIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif

Cour supérieure

Drummondville, le 19 mars 1985

40455

Frontenac

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Frontenac

No 350-05-000299-840 (Beauce)

S. 235-18-000002-851

LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3500, 6^e Avenue, Saint-Georges-Ouest, district de Beauce, G5Y 5C7, partie demanderesse, contre ONIL JEAN, faisant affaires sous la raison sociale Brasserie Agadou Enr., 630, Jacques-Cartier, Disraéli, district de Frontenac, G0N 1E0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Wolfe, rue Principale, Ham-Sud, comté de Wolfe, J0B 3J0, mis en cause.

« Un emplacement connu comme faisant partie du lot numéro six (ptie 6) du village de Disraeli, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Garthby, mesurant soixante-dix pieds (70 pi) de largeur par toute la profondeur dudit lot numéro six, borné en front par la 2^e Avenue, d'un côté au sud-est, par le numéro neuf, en arrière par le lot numéro cinq, et de l'autre côté par le résidu dudit lot numéro six appartenant à Ernest Roy ou représentants.

Le tout, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-quinze cents (23 598,75 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Wolfe, rue Principale, Ham-Sud, le SEIZIÈME jour de MAI 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 25 mars 1985 40512

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000020-850
S. 235-18-000001-853

LES HUILES DE L'AMIANTE LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2156, rue Notre-Dame nord, Thetford-Mines, district de Frontenac, partie demanderesse, contre LUCIEN LEMIEUX, domicilié et résidant au 958, boulevard Smith sud, Thetford-Mines, district de Frontenac, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, mis en cause.

« Un morceau de terrain situé dans le canton d'Irlande, le long de la route nationale appelée Boulevard Smith, connu et désigné comme étant le lot no trente-quatre de la subdivision du lot no cinq cent soixante-deux (562-34) au cadastre officiel du canton d'Irlande, dans le comté de Mégantic, avec bâtisses dessus, sous la réserve des mines et droits de mines à qui de droit. Que ledit lot existe en vertu d'une subdivision le 27 mai 1957 déposée le 31 mai 1957. »

La mise à prix est fixée à cinq mille six cent dix-huit dollars et vingt-cinq cents (5 618,25 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, sis au 693, Saint-Alphonse ouest, Thetford-Mines, le QUINZIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 25 mars 1985 40513

Kamouraska

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-05-000064-832
250-18-000004-856

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K.R.T., 445, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, G5R 3C1, partie demanderesse, contre CLUB DE SKI MONT CITADELLE INC, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Honoré, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Le lot numéro soixante-onze-un (71-1) du rang Nord du vieux chemin de Témiscouata, au cadastre officiel du canton de Demers, dans la division d'enregistrement de Témiscouata. Le tout avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 16 039,27 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65 A rue Iberville, Rivière-du-Loup, le JEUDI SEIZIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière du Loup, le 20 mars 1985 40501

Labelle

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Labelle
 No 560-02-000446-848
 S. 560-18-0000007-85

LA CAISSE POPULAIRE DE FERME-NEUVE, corps politique, légalement constitué et ayant son siège social au 240, 9^e Avenue, Ferme-Neuve, district de Labelle, partie demanderesse, contre GEORGES PHILIPPON, résidant et domicilié au 325, 15^e Avenue nord, Saint-Antoine-des-Laurentides, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

Premièrement: une partie du lot dix-sept de la subdivision du lot originaire numéro trois (3-17) au cadastre officiel du village de Ferme-Neuve (Labelle); de forme irrégulière mais pouvant se décrire ainsi: mesurant, vers le nord, six mètres et dix centimètres (6,10 m, soit 20 pieds) et bornée par la partie 3-18; mesurant, vers l'est, vingt-quatre mètres et trente-huit centimètres (24,38 m, soit 80 pieds) et borné par le lot 3-14 ci-dessous décrit; vers le sud, neuf mètres et quatre-vingt-quinze centimètres (9,95 m, soit 32,6 pieds) et borné par le lot 3-16; et, vers l'ouest, mesurant vingt-quatre mètres et soixante-deux centimètres (24,62 m; soit 80,8 pieds) et borné par le résidu dudit lot 3-17. Superficie de cent quatre-vingt-quinze mètres et six centimètres carrés (195,6 m² soit 2 105,8 pi²), sans bâtisse.

Deuxièmement: une partie du lot quatorze de la subdivision du lot originaire numéro trois (3-14) au cadastre officiel du village de Ferme-Neuve (Labelle); de forme quadrangulaire, mesurant, vers le nord, vingt-huit mètres et trois centimètres (28,03 m; soit 91,9 pieds) et borné par le lot 3-13; vers l'est, vingt-quatre mètres et quarante centimètres (24,40 m, soit 80 pieds) et borné par le résidu dudit lot 3-14; vers le sud, vingt-six mètres et soixante-deux centimètres (26,62 m, soit 87,3 pieds) et borné par le lot 3-15; vers l'ouest, vingt-quatre mètres et trente-huit centimètres (24,38 m, soit 80 pieds) et borné par le lot 3-17 ci-haut décrit. Superficie de six cent soixante-six mètres et deux centimètres carrés (666,2 m², soit 7 171 pi²), sans bâtisse. »

La mise à prix est fixée à 681,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales

en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le DIX-SEPTIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

*Le shérif pour le district
 judiciaire de Labelle,
 RAYMOND FORTIN*

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Mont-Laurier, le 21 mars 1985

40514

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Labelle
 No 560-05-000004-79
 S. 322

WILSON'S INDUSTRIAL AUCTIONEERS, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 65, Jean-Brillant, municipalité de Roxboro, district de Montréal, partie demanderesse, contre ALBERT NAULT ET FILS, commerçants, 64 rue Principale nord, Maniwaki, district de Labelle, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, mis en cause

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

Maniwaki, 64, Principale nord, partie lot 2-27, rang A, canton d'Egan. Une partie de lot de terre portant le numéro deux-vingt-sept dans le rang A du canton d'Egan, laquelle partie est décrite comme suit, savoir: commençant à mesurer à l'intersection de la route no 11 et du chemin public allant de ladite route vers l'ouest, se dirigeant vers l'ouest en longeant ledit chemin public, une distance de cent quatre-vingt-douze pieds; de là, tournant vers le nord, une distance de cent quarante-deux pieds; de là, tournant à angle droit vers l'est, une distance de cent deux pieds; de là, tournant à angle droit vers le sud, une distance de soixante pieds; de ce point, tournant à angle droit vers l'est, une distance de quatre-vingt-dix pieds; et de ce point, tournant et longeant ladite route nationale, une distance de quatre-vingts pieds, jusqu'au point de départ. Bornée, telle dite partie, vers le sud par ledit chemin public; vers l'ouest par la propriété de Donat Turpin; vers le nord partie par la propriété du docteur Genest et partie par la propriété de Raymond Pelletier ou repré-

sentants et, vers l'est, par ladite route nationale. Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins en mesures anglaises; le tout avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances et avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 17 850,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maniwaki, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MAI 1985 à ONZE heures.

Le shérif,
RAYMOND FORTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 20 mars 1985 40515

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011435-847

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée ayant un bureau au 8410, boulevard Lange-lier, Saint-Léonard, district de Montréal, demanderesse, contre XIEU TAN, gentilhomme, domicilié et résidant au 2925, boulevard Graham, Mont-Royal, district de Montréal, défendeur.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Graham à ville Mont-Royal, mesurant quatre-vingt-quatre pieds (84 pi) de largeur par cent vingt pieds (120 pi) de profondeur, et composé:

a) de la partie nord-est de la subdivision du lot numéro soixante-dix-huit du lot originaire numéro six cent quatorze (614-ptie N.-E. 78) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant dix-huit (18 pi) de largeur par cent vingt pieds (120 pi) de profondeur, et bornée en front par le boulevard Graham, en arrière par le lot 614-69 d'un côté par le résidu dudit lot 614-78 et de l'autre côté par le lot 614-79 ci-après décrit;

b) des lots soixante-dix-neuf et quatre-vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent quatorze (614-79 et 80) dudit cadastre, chacun de ces lots mesurant trente-trois pieds (33 pi) de largeur par cent vingt pieds (120 pi) de profondeur.

Toutes les mesures ci-haut sont mesures anglaises et plus ou moins. Avec la bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 2925, dudit boulevard Graham. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou autres grevant ledit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 54 567,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du Shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le NEUVIÈME jour de MAI 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 25 mars 1985 40502

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001891-808
S. 200-18-000003-853

LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA, 580, Grande-Allée est, Québec, QC, G1R 2K2, demanderesse, contre YVES GERMAIN INC., 2700, rue Watt, Sainte-Foy, QC, défenderesse.

« Bloc I: A) Un immeuble situé dans la municipalité de la ville de Sainte-Foy, composé de la division huit du lot originaire cinquante-quatre et de la subdivision huit du lot originaire cinquante-cinq (54-8 et 55-8) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Cet immeuble est affecté par une hypothèque et d'autres droits réels accessoires, de premier rang, garantissant un remboursement d'un prêt au montant originaire de cent

trente-cinq mille dollars (135 000,00 \$), portant intérêt au taux de dix et demi pour cent (10½ %) l'an, suivant acte d'obligation consenti par l'emprunteur en faveur de la Banque d'Expansion Industrielle reçu devant Raymond Mercier, notaire, le 6 février 1974 et dont une copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Québec le 8 février 1974, sous le numéro 771,037. »

Pour être vendus par bloc, suivant jugement de l'Honorable Robert Lesage, J.C.S., du 30 janvier 1985.

La mise à prix est fixée à quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt dollars (96 980,00 \$) soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TREIZIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

« Bloc II: a) Une partie du lot originaire cinq cent cinquante et un (551 ptie) du cadastre officiel de la paroisse d'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, mesurant deux cent soixante-dix pieds (270 pi) au nord-ouest, trois cent quatre-vingt-dix pieds (390 pi) vers le nord, quatre cent trente pieds (430 pi) au nord-est, quatre cent quatre-vingt-dix pieds (490 pi) au sud-est et huit cent vingt pieds (820 pi) au sud-ouest, contenant une superficie de trois cent trente mille pieds carrés, le tout plus ou moins et en mesures anglaises, borné au nord-ouest par le lot 551-97 et une autre partie du lot originaire 551, vers le nord par le lot 551-99, au nord-est par le lot 551-100 et d'autres parties du lot originaire 551, au sud-est par les lots 551-95, 551-96 et d'autres parties du lot originaire 551 et vers le sud-ouest par une autre partie du lot originaire 553. Ledit emplacement est borné au nord-ouest par l'autoroute 440, et ne contient pas de bâtisse. Cet immeuble est affecté par une hypothèque et d'autres droits réels accessoires de premier rang garantissant le remboursement d'un prêt au montant originaire de soixante-quinze mille dollars (75 000,00 \$), portant intérêt au taux de onze pour cent (11 %) l'an, suivant acte d'obligation hypothécaire consenti par Yves Germain Inc. en faveur de Mme Gabrielle Caux-Nadeau, M. Benoit Nadeau et Mlle Noëlla Nadeau et M. Jean-Guy Nadeau, reçu devant André Nadeau, notaire, le 5 juin 1975 et dont copie a été enregistrée le 13 juin 1975, sous le no 809068. »

Pour être vendus par bloc suivant jugement de l'Honorable Robert Lesage, J.C.S., du 30 janvier 1985.

La mise à prix est fixée à douze mille quatre-vingt-quatre dollars et quatre-vingt cents (12 084,80 \$) soit

25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TREIZIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures TRENTE.

« Bloc III: b) Une partie du lot originaire cinq cent cinquante-trois (553 ptie) du cadastre officiel de la paroisse d'Ancienne-Lorette, mesurant trois cent soixante-dix pieds au nord-ouest (370 pi), huit cent vingt pieds (820 pi) au nord-est, trois cent soixante pieds (360 pi) au sud-est et mille vingt pieds (1 020 pi) au sud-ouest, contenant une superficie de trois cent quinze mille pieds carrés (315 000 pi²), le tout plus ou moins et en mesures anglaises; borné au nord-ouest par les lots 553-97, 553-85 et une autre partie du lot originaire 553, au nord-est par une partie du lot originaire 551, au sud-est par le lot 553-90 et d'autres parties du lot originaire 553 et au sud-ouest par une partie du lot originaire 555. Ledit emplacement est borné au nord-ouest par l'autoroute 440, et ne contient pas de bâtisse. Cet immeuble est affecté par une hypothèque et d'autres droits réels accessoires de premier rang garantissant le remboursement d'un prêt au montant originaire de soixante-quinze mille dollars (75 000,00 \$), portant intérêt au taux de onze pour cent (11 %) l'an, suivant acte d'obligation hypothécaire consenti par Yves Germain Inc. en faveur de Mme Gabrielle Caux-Nadeau, M. Benoit Nadeau et Mlle Noëlla Nadeau et M. Jean-Guy Nadeau, reçu devant André Nadeau, notaire, le 5 juin 1975 et dont une copie a été enregistrée le 13 juin 1975, sous le no 809068. »

Pour être vendus par bloc suivant jugement de l'honorable Robert Lesage, J.C.S., du 30 janvier 1985.

La mise à prix est fixée à onze mille quatre cent soixante-six dollars (11 466,00 \$) soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TREIZIÈME jour de MAI 1985 à ONZE heures.

« Bloc IV: Un immeuble situé dans la municipalité de la ville de Sainte-Foy, composé des parties originaires suivantes, lesquels lots originaires sont tous du cadastre officiel de la paroisse d'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec:

c) une partie du lot originaire cinq cent cinquante-cinq (555 ptie) du cadastre susdit, mesurant quatre cent soixante pieds (460 pi) au nord-ouest, mille vingt pieds (1020 pi) au nord-est, quatre cent soixante-dix pieds (470 pi) au sud-est et mille deux cent quatre-vingt-dix pieds (1 290 pi) au sud-ouest, contenant en superficie cinq cent quinze mille pieds carrés (515 000 pi²), le tout plus ou moins et en mesures anglaises; borné au nord-ouest par les lots 555-286, 555-301, 555-312, 555-314, 555-315, 555-317 et une partie du lot originaire 555, au nord-est par une partie du lot originaire 553, au sud-est par une partie du lot originaire 555 et au sud-ouest par la partie du lot originaire 556 ci-après désignée en d;

d) une partie du lot originaire cinq cent cinquante-six (556 ptie) du cadastre susdit, mesurant cent cinq pieds (105 pi) au nord-ouest, mille deux cent quatre-vingt-dix pieds (1 290 pi) au nord-est, cent quinze pieds (115 pi) au sud-est et mille trois cent cinquante pieds (1 350 pi) au sud-ouest, contenant en superficie cent quarante mille pieds carrés (140 000 pi²), le tout plus ou moins et en mesures anglaises; borné au nord-ouest par une partie du lot originaire 556, au nord-est par la partie du lot originaire 555 précédemment désignée en c, au sud-est par une autre partie du lot originaire 556 et au sud-ouest par le lot originaire 557. Ledit emplacement est borné au nord-ouest par l'autoroute 440, et ne contient pas de bâtisse.

Cet immeuble est affecté par une hypothèque et d'autres droits réels accessoires de premier rang garantissant le remboursement d'un prêt au montant originaire de soixante-quinze mille dollars (75 000,00 \$), portant intérêt au taux de onze pour cent (11 %) l'an, suivant acte d'obligation hypothécaire consenti par Yves Germain Inc. en faveur de Mme Gabrielle Caux-Nadeau, M. Benoit Nadeau et Mlle Noëlla Nadeau et M. Jean-Guy Nadeau, reçu devant André Nadeau, notaire, le 5 juin 1975 et dont copie a été enregistrée le 13 juin 1975, sous le no 809068. »

Pour être vendus par bloc suivant jugement de l'honorable Robert Lesage, J.C.S., du 30 janvier 1985.

La mise à prix est fixée à vingt-trois mille huit cent quarante-deux dollars (23 842,00 \$) soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TREIZIÈME jour de MAI 1985 à ONZE heures TRENTE.

« Bloc V: C) Un immeuble situé dans la municipalité de la cité de Charlesbourg, connu et désigné comme

étant une partie du lot originaire neuf cent quatre-vingt-un-A (981-A-ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, mesurant successivement six cent cinquante-huit pieds (658 pi) au nord-ouest, deux cent dix-sept pieds (217 pi) au nord-est, mille cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds (1 594 pi), plus ou moins au sud-est, et trois cent trente-sept pieds et cinq dixièmes (337,5 pi) au sud-ouest, contenant en superficie environ deux cent dix mille pieds carrés (210 000 pi²), le tout mesures anglaises; borné au nord-ouest par le boulevard Saint-Charles-Borromé et une partie du lot 979-1, au nord-est par le lot 981-A-1, au sud-est par une partie du lot 981 et au sud-ouest par une autre partie du lot 981-A ou boulevard Loiret; sans bâtisse.

Tel que le tout appert sur un plan préparé par monsieur Jocelyn Fortin, arpenteur-géomètre, le 15 novembre 1976, sous le numéro 76*D-1748 de ses minutes, lequel plan, de même qu'une désignation technique préparée par le même arpenteur demeurent annexés à un acte reçu devant Yves Cazalais, notaire, le 27 janvier 1977 et dont une copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Québec, à Québec, le 28 janvier 1977, sous le numéro 862,529.

Une partie de cet immeuble est sujette à une servitude de droit de passage en faveur du lot neuf cent quatre-vingt-un-A-un (981-A-1) suivant acte de vente consenti par Eugène Marceau en faveur de D. Léon Langlois reçu devant Maurice Delage, notaire, le 10 janvier 1946 et enregistré le 14 janvier 1946, sous le numéro 301,092, lequel acte a fait l'objet d'un acte de correction intervenu entre les mêmes parties le 15 juillet 1946 reçu devant Maurice Delage, notaire, et enregistré le 18 juillet 1946, sous le numéro 306382. »

Pour être vendus par bloc suivant jugement de l'honorable Robert Lesage, J.C.S., du 30 janvier 1985.

La mise à prix est fixée à vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars et dix cents (22 985,10 \$) soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TREIZIÈME jour de MAI 1985 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 6 avril 1985

40537

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004001-785
S. 200-18-000278-844

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LÉO-PAUL BEAUSOLEIL, 8290, Trait-Carré est, Charlesbourg QC, défendeur.

« 1. La resubdivision quatre de la subdivision trois du lot originaire six cent soixante-deux (662-3-4) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, avec la maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 8290, Trait-Carré est, en la ville de Charlesbourg, circonstances et dépendances.

2. La resubdivision un de la subdivision quatre du lot originaire six cent soixante-deux (662-4-1) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, avec la maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 8290, Trait-Carré est, en la ville de Charlesbourg, circonstances et dépendances.

3. La resubdivision deux de la subdivision quatre du lot originaire six cent soixante-deux (662-4-2) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, avec la maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 8290, Trait-Carré est, en la ville de Charlesbourg, circonstances et dépendances.

4. La subdivision un du lot originaire six cent soixante-cinq (665-1) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, avec la maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 8290, Trait-Carré est, en la ville de Charlesbourg, circonstances et dépendances.

5. La subdivision deux du lot originaire six cent soixante-cinq (665-2) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, avec la maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 8290, Trait-Carré est, en la ville de Charlesbourg, circonstances et dépendances.

6. La resubdivision deux de la subdivision cinquante-quatre du lot originaire six cent soixante-six (666-54-2) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, avec la maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 8290, Trait-Carré est, en la ville de Charlesbourg, circonstances et dépendances.

7. La resubdivision trois de la subdivision cinquante-quatre du lot originaire six cent soixante-six (666-54-3) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg,

division d'enregistrement de Québec, avec la maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 8290, Trait-Carré est, en la ville de Charlesbourg, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à dix-huit mille six cent quatre-vingt-six dollars et vingt-cinq cents (18 686,25 \$) soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le QUATORZIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 6 avril 1985

40538

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000581-855
C.P.Q. 200-02-005536-844
S. 200-18-000033-850

ME JÉRÔME CARRIER, avocat, exerçant au 30, Grande-Allée ouest, Québec, district de Québec, demandeur, contre PAUL-HENRI MORENCY, domicilié et résidant au 228, rue de la Reine, ville et district de Québec, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire deux cent quatre-vingt-cinq (285), partie du cadastre officiel pour le quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, division d'enregistrement de Québec. Borné ladite partie comme suit: vers le nord-ouest, par le lot deux cent trente-cinq (235); vers le sud-est, par la rue de la Reine; vers le nord-est, par le lot deux cent quatre-vingt-quatre (284) et vers le sud-ouest, par le lot deux cent quatre-vingt-six (286); avec la maison dessus construite, sise et située au 228, rue de la Reine, circonstances et dépendances; sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à quatre mille sept cent quatre-vingt-huit dollars (4 788,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en

argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le QUATORZIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 6 avril 1985

40539

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002861-842
S. 200-18-000028-850

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CROWN LIFE, demanderesse, contre J. ANDRÉ LECLERC ET LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MAXIMA INC., défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cent cinquante-trois du lot originaire numéro sept cent soixante et un (761-153) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite, sise et située au 244, avenue Seigneuriale, Beauport, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à soixante mille deux cents dollars (60 200,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le QUINZIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 6 avril 1985

40540

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001176-846
S. 200-18-000016-855

LES CROISSANTS LIMOILLOU INC., corporation légalement constituée ayant son bureau au 1238, 1^{er} Avenue, Québec, province de Québec, G1L 3K9, demanderesse, contre PIERRE POITRAS, résidant et domicilié au 1505, rue Cadillac, Québec, province de Québec, G1L 3W3, défendeur.

« Un terrain ou emplacement de forme irrégulière situé sur le bord du fleuve, connu et désigné comme étant une partie des lots numéros quarante-six (46^{ptie}) et cent trente-cinq (135^{ptie}) du cadastre officiel pour la paroisse des Écureuils, division d'enregistrement de Portneuf, mesurant, mesures anglaises, soixante-dix pieds (70 pi) de largeur vers le sud, cent vingt-quatre pieds (124 pi) de profondeur du côté ouest, quarante-deux pieds (42 pi) de largeur vers le nord, finissant ladite largeur à son extrémité est, en biais, par une ligne de trente-cinq pieds (35 pi), cent pieds (100 pi) de profondeur vers l'est, borné ledit terrain vers l'ouest par Jules Piché, vers le sud par le fleuve Saint-Laurent, vers l'est par Paul Dussault ou représentants, vers le nord par une falaise, avec le chalet dessus construit, circonstances et dépendances; sujet aux servitudes d'utilités publiques. »

La mise à prix est fixée à mille six cent vingt-cinq dollars et quarante-cinq cents (1 625,45 \$) soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le QUATORZIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 6 avril 1985

40541

Ordonnance de saisie et vente immobilière
 Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 C.S.Q. 200-05-003740-813
 S. 200-18-000035-855

HELLER NATOFIN LTD, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 1010, rue Sherbrooke ouest, local 1510, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre PHILIPPE GRENON, anciennement domicilié au 1871, chemin Saint-Louis, Québec, district de Québec, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

« La redivision neuf de la subdivision neuf cent trente-deux du lot originaire quatre (4-932-9) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges, ville de Québec, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite, portant le numéro d'immeuble 1895, rue Mgr-Plessis, Québec, circonstances et dépendances; avec et sujet au droit de mitoyenneté sur le mur sud-ouest de la bâtisse construite sur l'immeuble, le tout tel que constaté dans un acte de servitude passé devant Gilles Giroux, notaire, le 27 février 1974, dont copie a été enregistrée à Québec sous le numéro 772321. »

La mise à prix est fixée à deux cent soixante-douze mille quatre cent quarante dollars (272 440,00 \$) soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le QUINZIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 6 avril 1985

40542

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris
 Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
 Nos 750-05-000361-849
 750-18-000132-854

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant un bureau au 3200, boulevard Laframboise, Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre JEAN-MARIE PITRE, 1285, 6^e Rang, Saint-Jude, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Jude, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, connu et désigné comme étant parties des lots trois cent quatorze, trois cent quinze, trois cent seize et trois cent dix-sept (pties 314, 315, 316 et 317), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jude, et plus amplement décrites comme suit:

1. Ptie 314: mesurant sept perches et neuf pieds de largeur (7 per 9 pi) sur une profondeur de quinze (15) arpents, bornée comme suit: au nord-est, par le lot 313; au sud-est, par le chemin public; au sud-ouest, par partie du lot 315, et au nord-ouest, par le résidu du lot 314.

2. Ptie 315: mesurant sept perches et neuf pieds de largeur (7 per 9 pi) sur une profondeur de quinze (15) arpents, bornée comme suit: au nord-est, par le lot 314; au sud-est, par le chemin public; au sud-ouest, par partie du lot 316, et au nord-ouest, par le résidu du lot 315.

3. Ptie 316: mesurant sept perches et neuf pieds de largeur (7 per 9 pi) sur une profondeur de quinze (15) arpents, bornée comme suit: au nord-est, par le lot 315; au sud-est, par le chemin public; au sud-ouest, par partie du lot 317, et au nord-ouest, par le résidu du lot 316.

4. Ptie 317: mesurant sept perches et neuf pieds de largeur (7 per 9 pi) sur une profondeur de quinze arpents (15), bornée comme suit: au nord-est, par le lot 316; au sud-est, par le chemin public; au sud-ouest, par le lot 318, et au nord-ouest, par le résidu du lot 317.

Avec bâtisse y érigée, portant le numéro d'immeuble 1285, 6^e Rang, Saint-Jude, province de Québec.

Tel que le tout se trouve actuellement, sans aucune réserve de la part de l'emprunteur, avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes y attachées.

Parmi les biens nantis, les biens suivants sont des immeubles par destination:

- 1130 cages à reproduction équipées;
- 3600 cages à fourrure équipées.

La mise à prix est fixée à la somme de 31 610,00 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, chambre 101, Saint-Hyacinthe, le SEPTIÈME jour de MAI 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour supérieure
St-Hyacinthe, le 18 mars 1985

40456

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

Avis public est, par les présentes, donné par le sous-signé, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté d'Argenteuil, qu'en vertu de l'article 1036 du Code municipal, la liste des immeubles qui seront vendus, le 9 mai 1985, à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes, et l'avis qui l'accompagne ont été publiés au journal l'« Argenteuil », les 19 et 26 mars 1985.

Le secrétaire-trésorier,
YVES PARÉ

40486

Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier

Avis public est, par les présentes, donné par le secrétaire-trésorier soussigné de la municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier, que les immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes, ont été décrits conformément à la loi dans des avis publiés au quotidien « Le Journal de Québec », dans les éditions des 9 et 23 mars 1985.

Le présent avis est publié conformément aux exigences du Code municipal.

Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, le 25 mars 1985

Le secrétaire-trésorier,
MARCEL CHIASSON

40543

Erratum

La coopérative d'habitation « Le sommet vert »

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 952 de l'édition numéro 9 du 2 mars 1985. Le nom aurait dû se lire: « La coopérative d'habitation « Le sommet vert ».

87

INDEX

**ACCÈS AUX DOCUMENTS DES
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS — LOI SUR L'**

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
(Délégation) 1676

AVIS DIVERS

ASSEMBLÉE CHRÉTIENNE DE COOKSHIRE (*Requête*) 1676
SUCCESSION DANIEL BURKE (*Renonciation au bénéfice
d'inventaire*) 1676
SUCCESSION JEAN-MARIE PICHETTE (*Bénéfice
d'inventaire*) 1676
SUCCESSION MICHEL BÉDARD (*Bénéfice d'inventaire*) 1677
SUCCESSION RAYMOND COULOMBE (*Bénéfice
d'inventaire*) 1677
VILLE DE SAINT-JÉRÔME (*Rachat d'obligations*) 1677

**CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE**

ACCORDÉS

Joseph Eustache Roger Lacombe 1677
Joseph Gaston Serge Roger Bergeron 1678
Joseph Gérard Jocelyn Martin 1678
Joseph Jean Paul Tanguay 1678
Joseph Louis Jean Philippe Blouin 1678
Joseph Napoléon Paul Pigeon 1678
Marie Irène Claude Petit 1678
Marie Lucille Nathalie Valérie Leblond-Dufour 1678
Marie Marcelle Marielle Beaupré 1678

DEMANDES

Augustine Savoie 1679
Benoît Simard 1679
Carmelle Dussault Arpin 1679
Chuyen Hao Huyng 1679
Denise Francine Breton 1679
Dolorès L'Heureux 1679
Ernest Rivard 1679
Eva Dorothea Stroka 1679
Fernando Dubé 1680
Gérardine Despatis 1680
Hélène Pappathomas 1680
Ho (Howard) Seto 1680
Jean Gauthier 1680
Jean Gérard Rogé Villeneuve 1680
Jeannine Couturier 1680
Johanne Mailhot 1680
Joseph Émilien Guy Ratté 1681
Joseph Léonide Cormier 1681
Joseph Paul Hector Robitaille 1681
Léonore Cossette 1681
Lionel Rush Jackson Marks 1681
Louisa Bilodeau Couture 1681
Madelaine Sylvain 1681
Marc Richer 1681
Marie Cécile Henriette Ladouccur 1682
Marie Hélène Lucy Doull 1682
Marie Lucille Caron 1682
Marie Marguerite Bujold 1682
Marie Osanne Réjeanne Vautier 1682
Marie Rose de Lima 1682

Marie-Rose Thérèse Gagnon 1682
Orvel Seymour Spence 1682
Patrick James Creary 1683
Paul Simard 1683
Raymond Grysyk 1683
René Mathicu 1683
William Marcus St-Clair Durant 1683
Xercès Dieudonné 1683
Yvette Morisset connue sous le nom de Yvette Morissette 1683

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 1631

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 1631

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 1644

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 1647

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 1647

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 1654

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 1658

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE
(Article 21) 1658

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) 1659

CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL —
ÉTABLISSEMENT OU (Article 32) 1661

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS
(Article 87) 1671

DISSOLUTION — DEMANDES DE

ARTHUR ROY ET FILS LTÉE 1683
ASSOCIATION MONTRÉALAISE D'ACTION
RÉCRÉATIVE ET CULTURELLE 1684
BASE ÉDUCATIVE 634 DE JONQUIÈRE INC. 1684
BUDGET POPULAIRE DU SUD-OUEST 1684
CENTRE D'ART POPULAIRE DU SUD-OUEST 1684
CLAUDE BEAULIEU SPORTS INC. 1684
ÉCONO-STOP 1684
ÉLECTROVERT (QUÉBEC) LTÉE 1684
F. JOURDAIN ET SES FILS INC. 1685
FENMORE REALTIES INCORPORATED 1685
GESTION Y. W.F. INC. 1685
GIROUX & FILION LIMITÉE 1685
IMMEUBLE HÔTELIER DORCHESTER INC. 1685
IMMEUBLES MENTON LTÉE 1685
INDUSTRIES CORIAU INC. 1685
INDUSTRIES D.C.B. LTÉE 1686
INDUSTRIES RAYGI INC. 1686
JUSTEL INC. 1686
LE CLUB D'ÂGE D'OR DE LA DESSERTÉ
ST-SACREMENT INC. 1686

LE CLUB D'AMITIÉ DE LA DESSERTÉ ST-SACREMENT INC.	1686
LE CLUB RÉCRÉATIF CASAVANT LEGICO INC.	1686
LES ENTREPRISES GIPOLO INC.	1686
LES IMPORTATIONS LILLIPUT INC.	1686
LES PRODUITS DE COMBUSTION ACME INC.	1687
LES PURIFICATEURS D'EAU B. ET M. INC.	1687
MENTON REALTIES LTD.	1685
NUTRIGESTION INC.	1687
RESTAURATION BROCHU ET LAMARRE INC.	1687
S. RUBIN REALTY CORP.	1687
SILIGE LIMITÉE	1687
THÉO COUTURE INC.	1687
TRANSPORT WALTER PELLEY INC.	1688
WALTER PELLEY TRANSPORT INC.	1688

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS	1672
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	1672
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	1673

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES

AVIS DIVERS	
ABITIBI METALS MINES LTD. (N.P.L.) (L.P.S.)	1688
MINES DE MÉTAUX ABITIBI LTÉE (L.R.P.) (L.P.S.)	1688
STANDARD GOLD MINES LTD. (Autorisation)	1688

COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

COOPÉRATIVE D'HABITATION «LE SOMMET VERT» (Constitution) (Erratum)	1741
---	------

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ	
Clément Martin	1688
Jacques Trépanier	1688
Lawrence Gerald Walton	1689
Marcel Lafontaine	1689
Micheline Lafrance	1689
Raymond Galipeau	1689

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT	
ENFOPRISE I & COMPAGNIE. LIMITÉE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1673
ENFOPRISE I & COMPANY. LIMITED	1673
ENFOPRISE II & COMPAGNIE. LIMITÉE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1673
ENFOPRISE II & COMPANY. LIMITED	1673
PHARM-ESCOMPTE JEAN COUTU (F. TRAVERSY) ENR.	1673
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE MESTON 1984	1673

DISSOLUTION

CORTEX SOFTWARE LIMITED PARTNERSHIP	1674
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROGICIELS CORTEX	1674

FORMATION

4 TASCHEREAU SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1674
CORTEX SOFTWARE LIMITED PARTNERSHIP 85	1674
HARVEY SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1674
LABELLE-PERRON PLAZA AND COMPANY. LIMITED	1674
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE LABELLE-PERRON	1674
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE MICHELET	1674
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROGICIELS CORTEX 85	1674

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**ASSURANCES — LOI SUR LES**

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE D'ABITIBI (Demande de fusion)	1689
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE FERME NEUVE (Demande de fusion)	1689

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

PLACEMENTS POLIDARD INC.	1690
SERVICES D'ENTRETIEN LANDRY LTÉE	1690
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE DORCHESTER	1690

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**ÉDUCATION**

DIVERS	
COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ANDRÉ-LAURENDEAU (L.P.S.)	1690

ÉNERGIE ET RESSOURCES**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE	1690
MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE	1691

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**ÉNERGIE ET RESSOURCES****CADASTRES**

ASCOT, CANTON	1693
BASSIN-DE-CHAMBLY, VILLAGE	1693
BASSIN-DE-CHAMBLY, VILLAGE	1693
CHERTSEY, CANTON	1693
CÔTE-DE-LA-VISITATION, VILLAGE	1694
CÔTE-DE-LA-VISITATION, VILLAGE	1694
CÔTE-DE-LA-VISITATION, VILLAGE	1694
CÔTE-DE-LA-VISITATION, VILLAGE	1694
CÔTE-DE-LA-VISITATION, VILLAGE	1694
CÔTE-DE-LA-VISITATION, VILLAGE	1694
GRANBY, CANTON	1695
GRANDISON, CANTON	1695
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE	1695
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE	1695
LAUZON, VILLAGE	1696
LÉVIS, VILLE (QUARTIER SAINT-LAURENT)	1696
MARCHAND, CANTON	1696

KAMOURASKA

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K. R. T. c. 1733
 CLUB DE SKI MONT CITADELLE INC

LABELLE

CAISSE POPULAIRE DE FERME-NEUVE c. PHILIPPON 1734
 WILSON'S INDUSTRIAL AUCTIONEERS c. ALBERT
 NAULT & FILS 1734

MONTRÉAL

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT
 DE MONTRÉAL c. TAN 1735

QUÉBEC

BANQUE MERCANTILE DU CANADA c. YVES
 GERMAIN INC. 1735
 BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BEAUSOLEIL 1738
 CARRIER c. MORENCY 1738
 COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CROWN LIFE c.
 LECLERC ET AL. 1739
 CROISSANTS LIMOILLOU INC. c. POITRAS 1739
 HELLER NATOFIN LTD c. GRENON 1740

SAINT-HYACINTHE

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. PITRE 1740

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
 PUBLICATION**

MRC D'ARGENTEUIL 1741
 MRC DE LA JACQUES-CARTIER 1741

